

Le guide et MUNICIPAL ASSOCIATIF

2024-2025

© Dominique Dubarry-Loison

- Connaître la commune ·
- Vivre dans la commune ·
- Le guide des associations ·

La Ville du
BOIS

⊕ d'actualités sur
www.lavilledubois.fr



Hôtel de ville

Place du Général de Gaulle
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 59 49
www.lavilledubois.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi
et vendredi :
8h30 - 12h
14h30 - 17h30
Mercredi et samedi :
8h30 - 12h15



www.lavilledubois.fr





MADAME,
MONSIEUR,

Cette nouvelle édition du guide municipal me permet de vous communiquer diverses informations relatives aux associations et au fonctionnement de nos services publics, ainsi que des renseignements généraux d'ordre pratique.

Vous trouverez également dans ce livret les renseignements nécessaires à vos démarches.

N'hésitez pas à le consulter et à nous faire part de vos suggestions pour, si nécessaire, en améliorer à la fois le contenu et la présentation de la prochaine édition.

Je vous souhaite une bonne rentrée et une très bonne reprise de vos activités associatives.

Cordialement.

Votre maire,

JEAN-PIERRE MEUR

Guide municipal et associatif

Edition annuelle - Août 2024

Tirage : 3 600 exemplaires

Editeur : Mairie

Place du Général de Gaulle

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 49

www.lavilledubois.fr

Directeur de publication :

Jean-Pierre Meur

Co-directrice : Christine Mermet

Conseiller municipal délégué à la communication : Dimitri Lavrentieff
Rédactrice en chef :

Julie Blanvillain, avec la collaboration des élus, des associations et des services municipaux.

Service Communication

Tél. : 01 64 49 55 38

communication@lavilledubois.fr

Photos : Julie Blanvillain

et autres contributeurs

Conception : Emendo

Impression : Imprimerie Payard



SOMMAIRE

· Connaître la commune ·

Le conseil municipal..... 8

Présentation de la commune10

Histoire.....	11
Environnement et Urbanisme	12
Espaces verts	13
Cimetière	13
Cultes.....	13
Jumelage.....	14

Les missions de la commune 15

Compétences propres.....	16
Compétences mutualisées	17

Les services municipaux..18

Accueil et état civil.....	19
Service Urbanisme.....	19
Services Techniques.....	20
Service Petite Enfance	21
Service Enfance et Scolaire...	21
Service Jeunesse.....	21
Centre Communal d'Action Sociale	22
Police municipale	22
Service Culture, Sport, et Vie associative.....	23
Service Communication.....	23
Services administratifs.....	24
La direction	24
Service Finances	24
Service des Ressources Humaines.....	24
Secrétariat du Maire.....	24

· Vivre dans la commune ·

Administration 26

Gérer ses démarches administratives.....	27
Etat civil.....	27
Elections.....	29
Etrangers	29
Urbanisme.....	29

Vie quotidienne.....30

Se déplacer.....	31
Transports en commun	31
Circulation.....	32
Stationnement.....	32
Gérer ses ordures ménagères	33
Déchèterie	36
Vivre ensemble	37
Avis aux promeneurs des bois	37

Occupation du domaine public	37
Bruit.....	37
Entretien des propriétés.....	37
Animaux	38
Faire ses courses	38
S'informer	39

Logement.....40

Se loger	41
Bien se renseigner avant tout achat.....	41
Effectuer une demande de logement aidé.....	41
Faire des travaux chez soi...	42
Réalisations techniques.....	42
Demandes d'autorisation d'urbanisme	42

S'absenter.....	43
Tranquillité vacances.....	43
Prévention des cambriolages.....	43

Solidarité.....44

Aides.....	45
Les seniors.....	47
Prévention.....	47
Services et accompagnement.....	48

Enfance et jeunesse 50

Petite enfance.....	51
Relais Petite Enfance.....	51
Micro-crèche et Multi-accueil.....	52
Accueil parents-enfants	53
Accompagnement des familles	54
Enfance	55
Ecoles.....	55
Inscription scolaire	56
Transport scolaire.....	56
Restauration scolaire.....	57
Accueils de loisirs.....	57

Jeunesse.....	59
Le SPOT.....	59
Etablissements scolaires.....	60
Ecoute et aide.....	60

Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes60

Emploi.....61

Contacts utiles.....	61
Création d'entreprise.....	62
La mairie recrute.....	62

Loisirs..... 63

Temps forts sur la ville	64
Equipements et espaces publics.....	65
L'école municipale de musique.....	66
La bibliothèque municipale Constantin Andréou	68
Activités pour les seniors.....	69
Théâtre.....	69

· Le guide des associations ·

Index par discipline.....	70	Solidarité et citoyenneté.....	84
Culture	72	Autres	86
Sport.....	76		

· Bloc notes ·

Numéros utiles.....	87
Plan de la ville	92



CONNAÎTRE / la commune

Le conseil municipal	8
Présentation de la commune	10
Les missions de la commune	15
Les services municipaux.....	18

LE CONSEIL

Maire



Jean-Pierre Meur

Adjoints au Maire



Jacky Carré
Travaux, Sécurité
des bâtiments,
Transports et
Aménagement
du territoire



Anne Berchon
Environnement,
Cadre de vie et
Petite enfance



**Arnaldo
Giarmana**
Educatif



Martine Peureux
Culture, Associations
culturelles et
sportives, Festivités
et Jumelage



Guy Ernoul
Finances



**Marie-
Claude
Karnay**
Solidarité et
logement



**Thomas
Beaulieu**
Jeunesse



**Maithée
Bodoque-
Munoz**
Urbanisme

Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes

Lancé en 2021, le Conseil municipal des Enfants
et des Jeunes est composé de 20 jeunes élus
urbisylvains scolarisés du CM2 à la 5^e.



**Les élus reçoivent les Urbisylvains
sur rendez-vous : 01 64 49 59 40**

DÉPUTÉE :

Marie-Pierre RIXAIN,
députée de la 4^e circonscription de l'Essonne
marie-pierre.rixain@assemblee-nationale.fr

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
Sandrine GELOT et Stéphane BAZILE

MUNICIPAL

Conseillers municipaux



Maurice Bourdy
Suivi technique
et organisation
des cérémonies
commémoratives
et associatives



**Robert
Arnould-Laurent**
Technologies de
l'information et de
la communication



Nicole Lebon
Educatif



Sylvère Perdreau
Environnement
et Cadre de vie



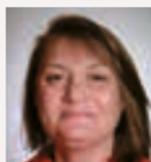
Catherine Jouan
Solidarité
et Logement



Dimitri Lavrentieff
Communication



Patrick Bourillon
Sport associatif



Sandrine Bouillet
Manifestations
culturelles



**Marie-Claude
Mortier**



**Ibrahim
Osseni**



**Christelle
Derchain**



**Hélène
Carpentier**



**Sylvie
Ribault**



**Anthony
Pourrain**



**Tatiana
Stankovic**

Conseillers municipaux – Groupe Vert Autrement



**Grégory
Noferi**



**Dolores
Lopes**



**Joaquim
Valente**



**Yannick
Guignette**



**Benjamin
Defaye**



© Dominique Dubarry-Loison

Présentation de la commune

La Ville du Bois est située dans le nord de l'Essonne, à 20 kilomètres de Paris, en bordure de la RN 20 :

- au centre d'un triangle formé par les voies rapides A6, A10 et la Francilienne N104 ;
- à proximité de l'aéroport d'Orly.

• CARTE D'IDENTITÉ •

Population :
8 035 habitants
(statistique INSEE 2021)

Superficie :
360 hectares
Relief marqué par 2 buttes culminant à environ 150 m

Préfecture : Evry
Sous-préfecture :
Palaiseau
Canton : Longjumeau
Conseil départemental de l'Essonne : Evry

HISTOIRE

La création du hameau de La Ville du Bois remonte aux X^e-XI^e siècles. Le nom viendrait d'un petit bois que les habitants devaient traverser pour se rendre à l'église de Nozay. En 1467, La Ville du Bois compte 140 habitants, Nozay 75 et Marcoussis 60. La Ville du Bois reste une paroisse annexe de Nozay jusqu'à la révolution, faisant partie du diocèse de la généralité de Paris. Au XVIII^e, une grande partie des terres cultivables de La Ville du Bois est couverte de vignes. A la fin du XIX^e, les vignobles partiellement détruits par le mildiou laissent peu à peu place à une culture maraîchère. Ainsi, au début du XX^e siècle, les 9/10^{es} de la population tirent leurs ressources du travail de la terre et

de ses produits. Les habitants sont maraîchers et certains, marchands de fromages.

L'accroissement de la population parisienne dans les années qui suivirent la guerre de 1870 et, par la suite, la nécessité d'acheminer vers les marchés et les halles de la capitale des produits maraîchers, sont à l'origine de la création de la ligne de chemin de fer entre Paris et Arpajon. Ce train, "l'Arpajonnais", qui assure le trafic des marchandises ainsi que le transport des voyageurs, fonctionne de 1894 à 1936. La Ville du Bois est une commune d'origine rurale qui s'est urbanisée peu à peu sous l'effet de l'extension de la région parisienne.



ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le territoire communal de La Ville du Bois s'étend sur une superficie d'environ 360 hectares. Le site se présente comme un amphithéâtre naturel et boisé à mi-hauteur qui, avec le talweg du Rouillon, constitue un ensemble remarquable, d'où la vue s'étend sur toute la vallée de l'Orge.

Aujourd'hui, le territoire est largement urbanisé sous forme d'habitat pavillonnaire. Le centre-ville ancien a gardé son caractère de bourg. On peut distinguer :

• **les zones boisées** : véritable ceinture végétale, les bois occupent un tiers du territoire communal avec au versant

nord de la butte des Joncs Marins, le bois de la Turaude et sur le plateau de Nozay, les bois de Saint-Eloi et bois de Monsieur.

• **plusieurs secteurs** d'habitat individuel isolé ;

• **un secteur historique plus dense au centre-ville** avec des cours et des ruelles pittoresques ;

• **le long de la RN 20**, un secteur en voie de rénovation profonde, où cohabitent logements, commerces, équipements ;

• **deux zones d'activités économiques** constituées essentiellement de grandes et moyennes surfaces commerciales, l'une au nord et l'autre au sud.



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU précise les besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat, de transport, d'équipements et de services. Depuis sa mise en place en 2012, la Ville a mis l'accent sur le développement durable, la mixité sociale avec la création de logements aidés, et le développement des activités économiques. La nouvelle révision, engagée en 2020, sera approuvée fin 2024-début 2025.

⊕ d'infos sur www.lavilledubois.fr

ESPACES VERTS

La place **Beaulieu** est un grand espace vert, très ouvert, qui accueille brocantes, fêtes et autres animations. Elle est située en centre-ville.

Représentant 117 hectares, **les bois** sont reliés par un sentier de randonnée qui se rattache au sud avec le GR 111 et au nord avec le GRP Ceinture verte d'Île-de-France. Plusieurs chemins accueillent les marcheurs.

Le Parc des Joncs-Marins qui entoure la maison culturelle du même nom inaugurée en juin 2022.

LES COURS D'EAU

Plusieurs cours d'eau traversent la commune : le Rouillon, le Ruisseau blanc et le Mort rû. L'entretien et la réhabilitation sont gérés par deux syndicats (le SYORP et le SIAHVY) qui œuvrent pour la reconquête de la qualité des rivières, luttent contre la pollution en milieu naturel et agissent en faveur de la restauration écologique.

Dans le souci de **l'amélioration du cadre de vie de chacun**, la Ville veille à entretenir les espaces communs dans le respect de l'environnement : entretien des espaces verts et des bois, aménagement sur la voirie de passages protégés, zones 30, pistes cyclables, réglementation de l'affichage publicitaire, limitation des pesticides et produits phytosanitaires...

La Ville du Bois est signataire de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels. Afin de préserver les zones boisées, elle acquiert des parcelles dans le but de les maintenir en espaces boisés classés, avec le concours du Département.

CIMETIÈRE

Horaires d'ouverture

- Du 1^{er} avril au 31 octobre : 8h30 - 20h
- Du 1^{er} novembre au 31 mars : 9h - 18h

Deux parkings, rue du Gaizon et chemin des Riots, facilitent l'accès au cimetière.

⊕ Règlement du cimetière sur www.lavilledubois.fr

Cimetière

Rue du Gaizon
91620 La Ville du Bois



CULTES

Paroisse catholique : Messe le dimanche à 9h30 à l'Eglise Saint-Fiacre.



⊕ d'infos

Tél. : 01 69 01 06 41

paroisselavilledubois@laposte.net

www.basilique-de-longpont.fr/la-ville-du-bois

JUMELAGE

L'année 2001 a vu la signature du traité d'amitié entre **La Ville du Bois et Tirschenreuth**, commune allemande située en Bavière. Les associations "ECRI" et "Amitié" organisent des **rencontres sportives et culturelles**, qui permettent de resserrer les liens entre les habitants de ces deux villes. Il existe aujourd'hui une place "La Ville du Bois" en Bavière, ainsi qu'un panneau indiquant la direction et la distance entre nos deux villes, soit 893 km ; de même une place dénommée "Tirschenreuth", route de Nozay, a été inaugurée en mars 2006. Une carpe, emblème fétiche de la ville jumelle, décorée par des artistes locaux, a été installée sur la place au nom de La Ville du Bois à Tirschenreuth, événement qui faisait suite à une pré-

cedente remise d'une carpe décorée aux couleurs de la ville bavaroise, implantée dans le patio de l'école des Bartelottes. Ces échanges ont fait l'objet de festivités auxquelles ont participé de nombreux habitants des deux communes, rassemblés dans les associations respectives de jumelage. Dans ces opérations festives et hautes en couleur, l'hébergement chez l'habitant est de règle. Ville entourée de nombreux étangs et forêts, Tirschenreuth développe un sens de l'hospitalité hors du commun de la part de ses habitants.

⊕ d'infos sur www.stadt-tirschenreuth.de

f StadtportalTirschenreuth

Comité jumelage ECRI :

sites.google.com/view/ecricomitedejumelage



Célébration des 20 ans du Jumelage en 2022



Les missions de la commune

La commune constitue aujourd'hui l'une des trois grandes catégories de collectivités territoriales avec les départements et les régions.

Administrée par le maire et le conseil municipal, elle est la collectivité qui agit sur le plus petit territoire.

La commune exerce de nombreuses compétences, principalement en matière d'urbanisme, de logement, d'action sociale, de gestion des écoles élémentaires et maternelles, mais aussi de culture et de patrimoine.

COMPÉTENCES PROPRES

État civil, élections

- **Etat civil** : enregistrement des mariages, naissances et décès... : *lire en page 27.*
- Organisation des **élections**, révision des listes électorales... : *lire en page 29.*

Éducation

- Construction, entretien et gestion des **structures petite enfance, accueils de loisirs...** : *lire en page 51.*
- Construction et entretien des **écoles** : *lire en page 55.*

Cadre de vie

- Construction et entretien des **bâtiments et équipements publics** : *lire en page 20.*
- Gestion des **espaces naturels** : *lire en page 13.*
- Elaboration et approbation du **plan local d'urbanisme**, délivrance des permis de construire... : *lire en pages 12 et 42.*
- **Logement social** : *lire en page 41.*
- **Transports scolaires** : *lire en page 56.*

Action sociale

- Compétence facultative, en complément de celle du département : *lire en page 45.*

Sécurité

- Tranquillité publique, **police municipale, circulation et stationnement...** : *lire en pages 32, 37 et 43.*

Culture

- Gestion des **bibliothèques, conservatoires municipaux**, organisation et financement de l'**enseignement artistique** initial : *lire en pages 66 et 68.*
- Gestion des **équipements culturels et sportifs, subventions** aux associations... : *lire en page 65.*



COMPÉTENCES MUTUALISÉES

Compétences à l'échelle de l'agglomération

Créée le 1^{er} janvier 2016, la Communauté Paris-Saclay réunit 27 communes pour 318 000 habitants.

Compétences

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville

- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Assainissement
- Distribution et fourniture de l'eau
- Voirie

Jean-Pierre Meur représente La Ville du Bois au sein de la Communauté d'Agglomération.

Communauté Paris-Saclay

1 rue Jean Rostand - 91898 ORSAY
Tél. : 01 69 35 60 60

 d'infos sur paris-saclay.com

 [aggloparissaclay](https://www.facebook.com/aggloparissaclay)



Collecte, traitement des déchets et déchèterie

Le Syndicat Mixte des Ordures Ménagères (SIOM) de la Vallée de Chevreuse est chargé de la collecte des ordures ménagères. La filière comprend la collecte en porte à porte, l'incinération des or-

dures ménagères, le tri sélectif (papiers-journaux, plastique, verre, acier...) et la valorisation des matériaux triés par des entreprises spécialisées.



 **SIOM** - 01 64 53 30 00
www.siom.fr

Eaux usées

La compétence Eaux usées est gérée par l'Agglomération Paris-Saclay depuis le 1^{er} janvier 2020. Le contrôle de l'assainissement non-collectif est géré par le SIAHVV (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette). Le SYORP

(Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle) et le SIAHVV assurent la gestion des rivières, c'est à dire la réhabilitation de la vallée de l'Yvette (pour le SIAHVV) et de la vallée de l'Orge (pour le SYORP), dans le cadre du développement durable (préservation des zones humides).

SIAHVV

12 Avenue Salvador Allende
91165 Saulx-les-Chartreux
Tél. : 01 69 31 72 10
infos@siavhy.fr
www.siahvy.org

SYORP

163, route de Fleury
91172 Viry-Châtillon cedex
Tél. : 01 69 12 15 40



Les services municipaux

• CONNAÎTRE LA COMMUNE •

Accueil et état civil

Missions

- Répondre aux demandes d'actes d'état civil (naissances, reconnaissances, mariages, PACS, décès).
- Gérer les affaires générales : recensement militaire, livret de famille...
- Gérer les concessions du cimetière.
- Effectuer les inscriptions sur les listes électorales et leurs mises à jour.
- Délivrer les attestations d'accueil.
- Répondre aux demandes de débit de boisson.

Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h30 - 12h et 14h30 - 17h30
Mercredi, samedi : 8h30 - 12h15

i **Responsable :**
Nathalie Canteloup

Mairie - Place du Général
de Gaulle
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 59 49
Fax : 01 82 66 04 86
etatcivil@lavilledubois.fr



Service Urbanisme

Missions

Informations relatives au droit des sols : cadastre, projets de construction ou de modification, règles d'urbanisme du Plan Local d'Urbanisme.
Organisation de manifestations « vertes » : nettoyage des bois (Essonne verte, Essonne propre) et Troc de plantes.
Gestion et préservation des Espaces Naturels Boisés

Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h30 - 11h45 et 13h30 - 17h15
Samedi : 8h30 - 11h45

i **Responsable :**
Ruth Bendavid

20 rue Ambroise Paré
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 56 83
urba@lavilledubois.fr

Réalisez vos demandes en ligne via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme, accessible depuis www.lavilledubois.fr

 Courriers à adresser à :
Service Urbanisme

Mairie - Place du G^{al} de Gaulle
91620 La Ville du Bois



Direction des Services Techniques

Missions

Travaux et gros entretien

Construction et rénovation des bâtiments communaux.

Travaux sur domaine public et gestion du patrimoine communal

- Suivi des gros travaux et des demandes d'interventions techniques qui émanent des riverains, des écoles, des différents établissements ou services municipaux (comme par exemple la gestion technique des manifestations municipales).
- Gestion des relations avec les entreprises qui interviennent sur la commune (entretien voirie, éclairage public, électricité, eau, nettoyage des rues...).
- Gestion des assurances.
- Petit entretien bâtiment, voirie, espaces verts. Logistique technique des fêtes et cérémonies.
- Relais auprès des structures intercommunales ou des prestataires pour les compétences qui leur sont transférées (comme l'eau potable, la voirie, l'assainissement, les ordures ménagères...).
- Lancement ou suivi de certaines études, telles que le SIG (système d'information géographique communautaire), le schéma directeur d'assainissement, les zones d'activités d'intérêt communautaire (Carrefour, Truffaut, Les Gravieres), la signalétique, les liaisons douces, les trames bleues et vertes, le très haut débit, le syndicat mixte RN 20...

Entretien et gardiennage des bâtiments communaux

(écoles, gymnases, Escale, Ferme de la Croix Saint-Jacques, cabinet médical...)

Environnement

- *Entretien des bois.*
Des diagnostics forestiers réguliers permettent de sécuriser les bois.
- *Procédés écologiques.*
Nettoyage du bac à sable, place Beaulieu, et désherbage des rues, à l'aide de procédés écologiques.
- *Limitation d'émissions de CO².* Entretien des bâtiments communaux, en privilégiant les solutions "durables" et peu énergivores.
- *Assainissement collectif.*
La gestion des réseaux d'assainissement a été confiée à l'agglomération Paris-Saclay.
- *Assainissement non collectif.*
La gestion a été confiée au SIAHVY et au SYORP.
- *Eclairage public.*
Compétence de l'agglomération Paris-Saclay pilotée par la commune (audit énergétique réalisé pour un passage aux ampoules LED).

Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h45 - 11h45 et 13h30 - 17h30
Mercredi : 8h45 - 11h45

Responsable : Stanislas Savelli

20 rue Ambroise Paré
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 56 80
techniques.accueil@
lavedubois.fr



Courriers à adresser à :

Direction des Services Techniques

Mairie - Place du G^{al} de Gaulle
91620 La Ville du Bois

• CONNAÎTRE LA COMMUNE •

Education - Familles

Responsable du pôle :

Cyril Caulay

01 64 49 59 45

educatif@lavilledubois.fr

Petite Enfance (0-3 ans)

Missions

- *Met en œuvre et soutient* les actions Petite Enfance et les projets autour de la parentalité et de la coéducation
- *Assure le relais* entre les structures, les partenaires institutionnels et les familles urbisylvaines
- *Veille à la sécurité physique et au bien-être des enfants* accueillis dans les structures
- *Intervient dans le cadre de situation d'urgence*

- *Coordonne les équipements* Petite Enfance de la Ville et accompagne les professionnelles du secteur

Accueil du public

sur rendez-vous.

i **Coordinatrice :**
Christelle Noiro

23 rue du Grand Noyer

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 69 63 32 77

petiteenfance.direction@lavilledubois.fr



Enfance, Scolaire et Restauration Scolaire (3-11 ans)

Missions

- *Accueillir et informer* les administrés sur les structures éducatives de la commune.
- *Gérer les structures éducatives* (écoles, accueils de loisirs, séjours et cantines scolaires).
- *Etre le relais* entre les différents partenaires institutionnels et les parents.

Horaires d'accueil du public

(hors vacances scolaires)

Lundi, mardi, jeudi : 8h15 - 12h

et 14h00 - 17h45 / Mercredi :

8h15 - 12h / Vendredi : 8h15 -

12h et 14h - 17h30

i **Responsable :**
Benjamin Thoveron

Mairie - Place du G^{al} de Gaulle

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 45

educatif.adjoint@lavilledubois.fr

Jeunesse (11-17 ans)

Missions

- Conseil municipal de jeunes du CM2 à la 5^e
- Séjours 11-17 ans
- Activités ludiques 11-14 ans
- Informations job 14 ans et +
- Tremplin citoyen 16 ans et +
- Bourse BAFA 17 ans et +
- Stages sportifs, foot en salle
- Stages sportifs, foot en salle

i **Responsable :**
Adeline Coulloux

Mairie - Place du G^{al} de Gaulle

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 34

educatif.coordination@lavilledubois.fr

Centre Communal d'Action Sociale

Missions

L'action du CCAS vise à soutenir le public dans la résolution de ses difficultés sociales, à développer une dynamique d'insertion favorisant la citoyenneté et la création de lien social, et à favoriser l'accès à la formation et à l'emploi.

Le CCAS a vocation à intervenir au profit de l'ensemble de la population : les familles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et toute personne en difficulté. Il est chargé de mettre en œuvre une action sociale

globale et des actions spécifiques. Il exerce son action en liaison étroite avec les services et institutions publics et privés.

Horaires d'accueil du public

Sur rendez-vous

Lundi, jeudi : 14h - 17h

Mardi, vendredi : 9h - 12h

et 14h - 17h

i Responsable :
Valérie Bianchi

23 rue du Grand-Noyer

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 69 63 32 79

ccas@lavedubois.fr

Police municipale

Missions

- Prévenir et dissuader les incivilités et actes de malveillance.
- Rassurer la population par la présence des policiers sur le territoire de la commune.
- Faire respecter les règles de stationnement et de circulation routière.
- Veiller à la salubrité publique, à l'ordre et à la tranquillité de chacun. En concertation avec la gendarmerie, des patrouilles peuvent être effectuées à des horaires aléatoires et confidentiels.

Horaires d'accueil du public (dépôts de mains courantes)

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h30 et de 13h15 à 18h.
En cas d'absence, les agents de la police municipale restent joignables au 01 64 49 55 60.
- En cas d'urgence, composer le 17.
- Pour tout dépôt de plainte, s'adresser à la Brigade de Gendarmerie de Nozay (tél. : 01 69 63 25 00). Désormais, toutes les gendarmeries peuvent enregistrer des mains courantes.

**Vous souhaitez
signaler un problème ?**

Rendez-vous sur
www.lavedubois.fr
et remplissez le
formulaire en ligne.

i Responsable :
Christophe Cognet

15 rue du Grand Noyer

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 55 60

police@lavedubois.fr

Service Culture, Sport et Vie associative

Missions / Culture

- Faciliter l'accès à la culture de tous les publics. Relayer des manifestations nationales (Fête de la musique, fête du patrimoine...), mener des actions culturelles locales (Escale'N Jazz, Saint-Fiacre, carnaval, marché de Noël, soirées-théâtre...), travailler en partenariat avec des organismes spécialisés à valeur pédagogique reconnue, promouvoir des artistes liés à La Ville du Bois (salon des artistes locaux, expositions...), développer avec l'association ECRI des échanges culturels avec Tirschenreuth.
- Gérer deux structures municipales : la bibliothèque et l'école de musique.

Sport

- Faire vivre les infrastructures sportives de la ville, en optimiser l'utilisation et l'occupation.
- Développer le sport dans la commune, en organisant le tournoi d'Ulteam Ball, la fête du sport, cross familial...



Vie associative

- Gérer les salles municipales et le matériel.
- Soutenir les associations, au travers de subventions, d'informations, d'aide à l'organisation de leurs manifestations (logistique, achats, communication...).

Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h30 - 12h et 14h30 - 17h30
Mercredi : 8h30 - 12h

i Responsable :
Karine Maccarone

Mairie
Place du G^{al} de Gaulle
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 55 40
culture.sport@lavilledubois.fr

Service Communication

Missions

Informar la population sur l'actualité de la commune, à l'aide de :

- "La Feuille du Bois", magazine mensuel d'information,
- www.lavilledubois.fr, le site internet de la ville,
- la lettre d'information électronique (newsletter),
- la page Facebook de la ville @lavilledubois91
- le présent guide annuel municipal et associatif,
- les panneaux électroniques d'affichage,
- des panneaux fixes d'affichage administratif

comprenant, entre autres, des affiches sur les événements de la ville,

- les relations avec la presse.

Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h30 - 12h et 14h - 17h30
Mercredi : 8h30 - 12h

i Responsable :
Julie Blanvillain

Mairie
Place du G^{al} de Gaulle
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 55 38
communication@lavilledubois.fr

Services administratifs

Mairie - Place du G^{al} de Gaulle
91620 La Ville du Bois

LA DIRECTION

Les services municipaux assurent leurs missions sous la responsabilité de la direction générale.

Directrice générale des services : Christine Mermet

Pôle Ressources

SERVICE FINANCES

- Préparer le budget
- Mandater les factures
- Encaisser les recettes
- Solliciter les subventions
- Gérer la dette et la trésorerie

Tél. : 01 64 49 59 33

finances@lavedubois.fr

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- Elaboration du budget et gestion des recrutements.
- Promotion des agents de la collectivité via la mobilité interne et la mise en œuvre de formations.
- Gestion de l'ensemble des dossiers administratifs des agents municipaux : paie, gestion des carrières, des maladies et des retraites.
- Mise en œuvre des actions en matière d'hygiène et de sécurité pour l'ensemble des services municipaux.

Tél. : 01 64 49 59 49

ressourceshumaines@lavedubois.fr

Secrétariat du Maire

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous le mardi et le jeudi.

Sylvie Delarive

Mairie

Place du G^{al} de Gaulle
91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 49

mairie.secretariat@lavedubois.fr

• COMMUNIQUER AVEC LA MAIRIE •

Les services municipaux sont à votre disposition. **Vous pouvez les contacter par téléphone ou, sur www.lavedubois.fr, en cliquant sur Contact.** Ce formulaire en ligne est accessible depuis la page d'accueil du site internet.



VIVRE dans / la commune /

Administration	26
Vie quotidienne	30
Logement.....	40
Solidarité	44
Enfance et jeunesse	50
Emploi.....	61
Loisirs.....	63



Administration

GÉRER SES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Service État civil

01 64 49 59 49

Coordonnées complètes
et horaires en page 19

 d'infos sur
service-public.fr ou
www.lavilledubois.fr

[Côté pratique/
Démarches
administratives]

Passport

Le passeport est désormais un titre individuel. La fabrication des passeports biométriques exclut toute délivrance immédiate du titre : plus de dossier en urgence. La durée de validité est de 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les mineurs.

Autorisation de sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie. L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter : la carte d'identité ou le passeport du mineur, le **formulaire Cerfa n°15646** (disponible sur www.lavilledubois.fr (Côté pratique / Démarches administratives)) signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale et la photocopie du titre d'identité du parent signataire.

Recensement militaire

Le jeune à partir de 16 ans doit se présenter à la mairie, seul ou accompagné, muni des pièces suivantes :

- carte d'identité,
- livret de famille,
- justificatif de domicile si la carte nationale d'identité n'est pas à la bonne adresse.

ÉTAT CIVIL

Carte d'identité et passeport

Les démarches pour un passeport ou une carte d'identité sont similaires. Pour effectuer une demande et connaître la liste des documents demandés, consulter **www.service-public.fr**.

La démarche peut être préparée en amont en effectuant une pré-demande en ligne sur **passport.ants.gouv.fr**.

Il faudra ensuite prendre rendez-vous dans une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes numérisées (carte consultable sur **www.essonne.gouv.fr**) pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. En cas de perte, il faudra remplir une déclaration sur l'honneur (Cerfa n° 14011*02). En cas de vol, effectuer un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie.

Carte d'identité

Gratuite, la carte d'identité a une durée de validité de 10 ans. Elle est toutefois payante en cas de perte ou de vol.

Déclaration de vie maritale

La déclaration de vie maritale s'effectue en mairie. Les conjoints (présence des 2 obligatoire) doivent présenter :

S'ils sont accompagnés de témoins

- 1 justificatif d'identité de chacun des requérants (conjoints + témoins),
- 2 justificatifs attestant de la vie commune des requérants (aux 2 noms : électricité , loyer, impôts, relevé de compte...).

En l'absence de témoins

- 1 justificatif d'identité de chacun des requérants (conjoints),
- 2 justificatifs par année de vie commune sur la ville (aux 2 noms : électricité , loyer, impôts, relevé de compte...).

Mariage

Les dossiers sont à retirer en mairie. Pour déposer la demande, prendre rendez-vous par courriel (etatcivil@lavilledubois.fr) ou appeler le 01 64 49 59 49. La présence des 2 futurs époux est obligatoire lors du rendez-vous.

PACS

Depuis 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) se fait directement en mairie, et non plus au greffe du tribunal d'instance. Les officiers de l'état civil sont chargés de l'enregistrement des déclarations (Cerfa n° 15725*03) et de leurs éventuelles modifications ou dissolution. Les futurs partenaires doivent rédiger et signer une convention de Pacs. Ils peuvent utiliser une convention-type ([formulaire cerfa n° 15726*02](#), sur www.lavilledubois.fr Côté pratique / Démarches administratives) ou faire appel à un notaire.

Reconnaissance

antérieure à la naissance

Le(s) futur(s) parent(s) doi(ven)t se présenter à la mairie muni(s) d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Cette démarche concerne uniquement les futurs parents non-mariés.

Acte de naissance

ou de mariage

Pour obtenir la copie d'un acte de naissance ou de mariage (uniquement si les événements ont eu lieu à La Ville du Bois), trois possibilités :

- remplir une demande sur www.lavilledubois.fr [Côté pratique / Démarches administratives] ;
- se présenter à la mairie avec une pièce d'identité ;
- envoyer un courrier (service Etat civil, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois) en précisant vos nom, prénoms, date de naissance, nom et prénoms des parents, date de mariage, nom des époux ; joindre une copie de la carte d'identité et une enveloppe timbrée.

Acte de décès

Pour obtenir cet acte, deux possibilités :

- remplir une demande sur www.lavilledubois.fr [Côté pratique / Démarches administratives], uniquement si la personne concernée est décédée sur La Ville du Bois ou sur une autre commune mais qu'elle était domiciliée à La Ville du Bois ;
- adresser votre courrier à la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt en précisant nom, prénoms et date de décès, et en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse.

Livret de famille

La mise à jour du livret de famille est obligatoire. Certains changements d'état civil ou de situation familiale entraînent la modification du livret ou la délivrance d'un nouveau livret (naissance, mariage, tout changement d'état civil, décès...)

Concessions cimetièrè

Les achats et renouvellements des concessions, cavurnes et columbariums se font en mairie. Se renseigner à l'Accueil-Etat Civil pour les tarifs.

⊕ Règlement du cimetière : www.lavilledubois.fr

ÉLECTIONS

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Pour les citoyens français, télécharger le Cerfa n° 12669*02 sur www.lavilledubois.fr [Côté pratique/Démarches administratives].

Les citoyens européens ont la possibilité de voter lors des élections municipales (Cerfa n° 12670*02) et des élections européennes (Cerfa n° 12671*02). Attention : les deux formulaires doivent être remplis pour voter aux deux élections.

Chaque année, les **jeunes** ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales (à condition d'être recensés sur la commune).

Si vous n'avez pas reçu de notification de votre inscription, il convient de vous renseigner auprès de la mairie.

Toute **procuration** doit être faite auprès de la gendarmerie, du commissariat ou du tribunal d'instance. Amener une pièce d'identité.

ÉTRANGERS

Titre de séjour : l'accueil des ressortissants étrangers s'effectue à la préfecture d'Evry ou à la sous-préfecture de Palaiseau.

⊕ Pour identifier votre guichet d'accueil, consultez www.essonne.gouv.fr/sejour-etrangers/index.html

URBANISME

Faire des travaux chez soi : lire en page 42.





Vie quotidienne

SE DÉPLACER

Transports en commun

i Pour préparer votre trajet :

vianavigo.com ou **www.transilien.com**

Pour préparer votre trajet à La Ville du Bois et dans les communes alentour :

iledefrance-mobilites.fr

LE RER

A peine plus éloignée que celle de Sainte-Geneviève-des-Bois, la gare RER conseillée pour les Urbisylvains est celle d'Épinay-sur-Orge (RER C). Elle peut être rejointe en bus par ligne directe (15 mn), elle bénéficie du tarif en zone 4 et sera sur le tracé de la future ligne Massy-Evry.

LES LIGNES DE BUS SUR LA COMMUNE

Circuler dans La Ville du Bois :

LIGNE 17. Gérée par l'Agglomération Paris-Saclay, elle permet de rejoindre le RER C à Épinay-sur-Orge et le RER B à Orsay (gare du Guichet). Correspondances pour se rendre vers Paris (**M151, M153 et M154**), vers Massy (**M153**) ou vers Montlhéry et Arpajon (**M151, M153 et M154**). Fonctionne du lundi au samedi, toutes les 15 minutes à 60 minutes (aux heures creuses).

LIGNE DM152S. En service pendant la période scolaire, relie le collège Pablo Picasso (Saulx-les-Chartreux) à la Grange aux Cercles (RN20-La Ville du Bois) en passant par Ballainvilliers.

Pour aller à la gare de Massy (RER B) ou vers Arpajon :

LIGNE M153. En service du lundi au samedi, relie Arpajon à Massy. A La Ville du Bois, arrêts

“Grange aux Cercles” et “Joncs Marins”.

LIGNE M154. relie Paris Porte d'Orléans à Arpajon, sans passer par le centre-ville de Longjumeau, pour un gain de temps de 15 minutes au total. À La Ville du Bois, arrêts “Grange aux Cercles” et “Joncs Marins”.

Pour aller à Paris (métro Porte d'Orléans) ou vers le sud :

LIGNES M151 ET M154. En service du lundi au dimanche, relie Arpajon à Paris Porte d'Orléans via la RN 20. A La Ville du Bois, arrêts “Grange aux Cercles” et “Joncs Marins”.

Pour aller au collège Louise Weiss (Nozay) :

LIGNE S17. Cette ligne scolaire peut être empruntée par tous.

Pour aller à Longjumeau : ligne circulant des Renondaines aux lycées Jacques Prévert et Jean Perrin. En service du lundi au samedi, le matin et le soir (ou le midi le mercredi et le samedi). Cette ligne scolaire peut être empruntée par tous.

Pour aller à Saulx-les-Chartreux et Ballainvilliers :

LIGNE DM152S. En service pendant la période scolaire, relie le collège Pablo Picasso (Saulx-les-Chartreux) à la Grange aux Cercles (RN20-La Ville du Bois) en passant par Ballainvilliers.

Circuler de nuit

Ligne N123 : circule 7j/7 de 23h40 à 04h20, avec un passage toutes les heures, entre Paris Châtelet et la Gare d'Arpajon, arrêt La Grange Aux Cercles à La Ville du Bois.

⊕ Parcours, horaires sur www.lavilledubois.fr [Côté pratique / Transports] ou sur iledefrance-mobilites.fr

TRANSPORTS ACCOMPAGNÉS

i Inscriptions auprès
du **CCAS : 01 69 63 32 79**

- A la demande, les personnes en difficulté peuvent solliciter un accompagnement individualisé pour les démarches administratives et leurs rendez-vous médicaux, sur le département.
- La municipalité met à la disposition des personnes âgées et/ou handicapées un minibus le mercredi et le vendredi de chaque semaine. Ainsi, celles-ci peuvent se rendre dans les zones commerciales au nord et au sud de la commune, alternativement.

i **Police municipale**
01 64 49 55 60

Coordonnées complètes
et horaires en page 22

Circulation VÉHICULES

Pour le bien-être de tous et la sécurité de chacun, la vitesse autorisée des véhicules a été réduite à 30 km/h sur tout le territoire de la commune, sauf la RN 20. Cette disposition est règlementée par un arrêté municipal. La réduction de la vitesse maximum autorisée en agglomération doit permettre à tous les usagers de la route de vivre en toute harmonie, en se partageant l'espace commun.

VÉLOS

Depuis 2015, le double sens cyclable est devenu la règle générale dans toutes les voies à sens unique limitées à 30km/h ou moins.

Stationnement

Il existe des zones de stationnement limité à proximité des commerces dans la commune. La durée est déterminée par une signalisation sur place. Seul le disque européen doit être utilisé pour le stationnement dans les zones à durée limitée de la ville. Le disque doit être placé de façon visible.



Les véhicules stationnés sur les trottoirs, notamment aux abords des écoles représentent un danger pour les piétons. Veillez à respecter les règles de stationnement sous peine de verbalisation. Certaines zones sont sous surveillance de caméras vidéo permettant de relever les infractions au stationnement.

GÉRER SES ORDURES MÉNAGÈRES

 **SIOM**
01 64 53 30 00

www.siom.fr

Un problème de collecte ?

Envoyez un mail à
collecte@siom.fr

Planning de la collecte

Voir tableau page suivante.

Il n'y a pas de collecte le 1er mai. Un rattrapage est effectué (la veille ou le lendemain, selon les années).

Pour les autres jours fériés, les ramassages sont maintenus (veillez toujours à sortir les conteneurs la veille).

Quand sortir les conteneurs ?

Les bacs roulants doivent être sortis le soir après 18h, la veille du passage du service. Ils doivent être rentrés au plus tard le soir de la collecte, dans le but d'éviter les vols ou les dégradations, et de libérer le passage sur le trottoir. Il est important de nettoyer régulièrement le fond des bacs, afin de faciliter le vidage.

Où se procurer les bacs ?

En cas de vol, perte ou casse d'un bac, ou si vos bacs sont trop grands ou trop petits, remplissez le formulaire de Contact en ligne sur www.siom.fr ou sur l'application mobile Siom Direct.



Enlèvement des encombrants et DEEE

Service gratuit.

Attention : 2m³ maximum par dépôt.

- Appelez le 01 83 63 50 03
- Précisez la nature des Encombrants ou des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) que vous voulez déposer.
- Une date de collecte vous est immédiatement proposée (« délai maximal : sous deux semaines »).
- Placez vos encombrants devant votre domicile, la veille du passage.
- Le jour J, le camion-benne les collectera.

Halte aux déchets sauvages

Chaque année, les agents des services Techniques ramassent plus de 50 tonnes de déchets sauvages. Cette collecte prend du temps et coûte de l'argent au contribuable (frais de personnel, utilisation du matériel, transport...) alors que ces déchets auraient dû être amenés en déchèterie. La municipalité en appelle à la solidarité et au civisme.

• VIVRE DANS LA COMMUNE •



CONTENEUR

VILLE

VOIES
ÉTROITES

Ordures
ménagères

PAVILLONS

Bac gris

Lundi

Mardi



Ordures
ménagères

APPARTEMENTS

Bac gris

Lundi
et jeudi

Mardi
et vendredi

Emballages

Bac jaune

Jeudi

Mercredi



Verre

Bac
vert clair

1^{er} jeudi
du mois

1^{er} jeudi
du mois



Végétaux

du 15 mars
au 15 novembre
(sauf la semaine du 15
août : collecte décalée à
la première semaine de
décembre)

Bac
vert foncé

Mercredi

Jeudi



Encombrants
et DEEE



Enlèvement
gratuit
sur appel au

01 83 63 50 03

Attention :
2m³ maximum
par dépôt.

• VIVRE DANS LA COMMUNE •



RN20	CE QU'IL FAUT METTRE	CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE
Mercredi	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets alimentaires et organiques • Textiles sanitaires : couches culottes, • Lingettes, mouchoirs, essuie-tout salis... • Faïence, porcelaine, verre de vaisselles brisées... • Miroirs, vitres cassées • Poterie, terre cuite, pots de fleurs... • Ampoules à filament • Petits objets en bois, en plastique, en métal... 	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets Chimiques (acides, bases, solvants liquides, phytosanitaires, produits pâteux, huiles moteurs et hydrauliques etc.) • Déchets Divers Spécifiques (huiles et graisses végétales, batteries, piles, aérosols et flacons dangereux, bouteilles de gaz etc.)
Mercredi et vendredi	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets alimentaires et organiques • Textiles sanitaires : couches culottes, • Lingettes, mouchoirs, essuie-tout salis... • Faïence, porcelaine, verre de vaisselles brisées... • Miroirs, vitres cassées • Poterie, terre cuite, pots de fleurs... • Ampoules à filament • Petits objets en bois, en plastique, en métal... 	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets Chimiques (acides, bases, solvants liquides, phytosanitaires, produits pâteux, huiles moteurs et hydrauliques etc.) • Déchets Divers Spécifiques (huiles et graisses végétales, batteries, piles, aérosols et flacons dangereux, bouteilles de gaz etc.)
Mardi	<ul style="list-style-type: none"> • TOUS les emballages ménagers plastiques, sauf les objets • TOUS les papiers • TOUS les emballages en carton • TOUS les emballages ménagers métalliques...même les plus petits <p>À jeter : toujours en vrac, sans les imbriquer</p>	
2 ^e jeudi du mois	<ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles et flacons, Pots et bocaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Faïence, porcelaine, verre de vaisselle, miroirs, vitres, terre cuite, poterie, pots de fleurs, ampoules à filament.
Mardi	<ul style="list-style-type: none"> • Herbe de tonte, feuillages, mauvaises herbes, fleurs coupées 	<ul style="list-style-type: none"> • Pots de fleurs, jardinières, gravats, terre
	<ul style="list-style-type: none"> • Objets volumineux de la maison (literie, mobilier, sanitaire PVC, puériculture), déchets issus du bricolage familial (porte, volet, revêtement de sol), déchets de jardin (outillage, équipement), déchets loisirs et sport (bicyclette, trottinette, skate, piscine...) palette, ferraille, emballages volumineux... • DEEE : gros appareils ménagers, outillages électriques, jouets électriques et électroniques, petits appareils ménagers, équipements informatiques et électroniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Produits acides, bases, solvants liquides, phytosanitaires, peintures, huiles, pneus, batteries, déchets issus de travaux... 

DÉCHÈTERIE

Les habitants de La Ville du Bois sont invités à se rendre à la déchèterie du SIOM à Villejust (Chemin départemental 118, Avenue des Deux Lacs).

Préparez votre déplacement en consultant la liste des déchets acceptés et refusés sur www.siom.fr

Comment accéder à la déchèterie et obtenir un badge d'accès ?

L'accès à la déchèterie est un service gratuit, réservé aux particuliers résidant sur le territoire du Siom et disposant d'un badge d'accès.

Lors de votre premier passage en déchèterie, le Siom vous remet gratuitement un badge d'accès sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois). Vous pouvez effectuer jusqu'à 3 passages par mois et 1 passage par jour. Les camions plateau (bennes) ne sont pas admis. Seules sont autorisées les voitures particulières, avec ou sans remorque, dont le poids total en charge (PTAC) ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Consultez le règlement intérieur sur www.siom.fr ou directement sur site.

Déchets spéciaux

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Les DEEE comprennent les petits appareils électriques (sèche-cheveux, rasoir...), les gros éléments froids (congélateur, réfrigérateur) et les gros éléments hors-froid (four, lave-linge).

Si vous faites l'acquisition d'un nouvel appareil, le commerce qui vous le vend doit vous reprendre l'ancien. Dans le cas contraire, vous devez amener votre appareil usagé en déchèterie ou appeler le 01 83 63 50 03 pour le faire enlever à domicile.

Les médicaments

Les pharmacies de La Ville du Bois reprennent les médicaments périmés. Attention, il est important d'amener les plaquettes, boîtes, flacons... dans des sacs fermés. Toute seringue usagée peut être également apportée, placée dans la boîte jaune remise lors de son achat.

Qu'est-ce qu'une ressourcerie ?

Pensez aussi à apporter à la déchèterie vos bibelots, meubles ou vêtements que vous n'utilisez plus pour les déposer dans les caissons dédiés au réemploi ! Le Siom a créé une ressourcerie sur le site de Villejust avec deux containers dédiés au réemploi. Une fois récupérés et restaurés, Emmaüs les revend au profit de sa communauté.

Horaires et contact

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, le samedi de 9h00 à 17h30 et le dimanche de 9h00 à 12h45.

Fermeture le 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 14 juillet, 15 août, et 25 décembre.

01 64 53 30 00

⊕ d'infos sur www.siom.fr ou via l'application mobile SIOM Direct

Vous êtes professionnels ?

Rendez-vous à Sodextra
Le Bas-de-l'Etang 91400 Saclay
Tél. 01 69 41 27 63

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

www.sodextra.fr

VIVRE ENSEMBLE

Avis aux promeneurs des bois

Par arrêté municipal, la circulation des véhicules à moteur est interdite sur l'ensemble des zones boisées de la commune. Il est également proscrit de fumer et d'allumer des feux en forêt.

Occupation du domaine public

Vous souhaitez bloquer un tronçon du trottoir en prévision de votre déménagement ou une partie de la voie pour installer un échafaudage ?

Rendez-vous sur www.laville-dubois.fr, rubrique Sécurité, et remplissez le formulaire de demande, 10 jours ouvrés avant la date effective de l'événement. A savoir : depuis le 1^{er} janvier 2023, l'occupation privative du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance.

Bruit

 **Police municipale**

01 64 49 55 60

Coordonnées complètes
et horaires en page 22

Les travaux tels que le bricolage, le jardinage... réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore ne peuvent être utilisés que :

- Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

En dehors de ces créneaux horaires, chacun doit respecter la tranquillité des autres. La gendarmerie nationale et la police municipale sont habilitées à dresser les procès-verbaux correspondants, en cas de trouble de voisinage occasionné par le tapage diurne ou nocturne.

En cas de pollution sonore en dehors des créneaux précisés ci-contre, essayer dans un premier temps de régler le problème à l'amiable.

Le décret du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage a élargi la définition de l'infraction en réglementant aussi bien les bruits provenant d'activités professionnelles ou de loisirs que ceux émanant de chantiers et les bruits domestiques. C'est l'article R 48-2 du Code de la santé publique qui caractérise les éléments constitutifs de l'infraction. Pour être condamnable, le bruit doit être "de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité".

Entretien des propriétés

Chaque propriétaire ou locataire est tenu de respecter quelques obligations sur sa propriété et aux abords. Ces obligations sont régies par le code général des collectivités territoriales.

LE SALAGE

Il est demandé à chaque habitant de déneiger le pas de sa porte.

En période hivernale, des bacs avec sel et sable destinés à traiter dans les meilleurs délais des difficultés locales, sont disposés en différents carrefours de la ville. Utiles aux agents municipaux en charge de l'entretien des voies, ils sont aussi à la disposition des habitants qui peuvent ainsi déneiger le trottoir entourant leur domicile.

LES DÉCHETS VERTS

Le brûlage à l'air libre de tous déchets (herbes sèches, coupes d'arbres et autres matières végétales) est interdit. Il est important de les regrouper dans le conteneur prévu à cet effet, et de le déposer sur le trottoir, pour un ramassage par le prestataire.

L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Conformément au code civil et au code des collectivités locales, les Urbisylvains sont tenus d'entretenir en priorité les abords de leur propriété, afin de permettre aux piétons de circuler en toute facilité sur les trottoirs : taille des haies, élagage des arbres et arbustes, entretien des plantations et pelouses, désherbage sur la limite

du domaine public.

LE RAMASSAGE DES FEUILLES

Il convient aux habitants de balayer le trottoir bordant leur propriété, afin d'éviter tout accident malencontreux (piéton glissant sur les feuilles...).

ANIMAUX CHIENS

Dans le cadre des missions de pouvoirs de police du Maire et conformément aux dispositions de la loi n°2008-582 du 20 juin 2008, la police municipale attribue un permis de détention obligatoire pour les chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie.

CHATS

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les propriétaires de chat ont l'obligation de rendre identifiable leur animal, soit par une puce électronique, soit par un tatouage.

PIGEONS

Afin de limiter les nuisances générées par les pigeons, il est demandé de ne pas les nourrir sur la voie publique.

FAIRE SES COURSES

Outre plusieurs commerces de proximité en centre ville, La Ville du Bois propose de nombreuses enseignes au nord (centre commercial VDB), au sud (ZAC des Gravieres) et le long de la RN 20.

⊕ Annuaire des commerçants, des artisans et des entreprises consultable sur

www.lavilledubois.fr

(Rubrique «Côté pratique / Commerces et entreprises»)

Contactez le service Communication, communication@lavilledubois.fr pour y figurer



S'INFORMER

Service Communication

01 64 49 55 38

Coordonnées complètes et horaires en page 23

Magazine d'information

Mensuel, le magazine municipal "La Feuille du Bois" relate l'actualité de la ville.

Les précédents numéros sont consultables en ligne sur www.lavilledubois.fr

Guide municipal et associatif

Edité tous les ans et distribué en août, ce guide présente les compétences et actions de la mairie, et l'ensemble des associations de la ville.

Site internet

Mis à jour régulièrement, le site internet www.lavilledubois.fr est le moyen d'information le plus proche de l'actualité. Il relate également les grandes réalisations et les projets importants.

Newsletter

Pour vous inscrire, rendez-vous sur www.lavilledubois.fr en haut à droite de la page d'accueil et renseignez votre adresse courriel. Une lettre d'information électronique vous sera envoyée régulièrement en fonction de l'actualité et vous informera sur les manifestations, les inscriptions, les travaux en cours...

Panneaux électroniques

Situés devant la mairie, place Beaulieu et voie du 8 mai 1945, les panneaux électroniques donnent les informations municipales essentielles.

Panneaux d'affichage permanent

On les trouve dans différents lieux de la ville. Des panneaux d'affichage libre sont disponibles pour les associations. D'autres sont réservés à l'affichage administratif (compte-rendu des conseils municipaux par exemple) et aux affiches sur les commémorations et manifestations officielles.

Compte-rendu des conseils municipaux

Les conseils municipaux se tiennent environ une fois par mois. A l'issue, un procès-verbal est rédigé et mis à la disposition de la population. Il est un moyen complet et précis de s'informer des décisions débattues et prises par l'équipe municipale.

Les compte-rendus sont affichés sur les panneaux d'affichage municipal et consultables sur www.lavilledubois.fr

Accueil mairie

A l'accueil de la mairie et des services municipaux, affiches et dépliants sont à la disposition de la population.



La Ville du Bois est sur Facebook !

Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur [@lavilledubois91](https://www.facebook.com/lavilledubois91)



Logement



SE LOGER

Bien se renseigner avant tout achat

i Service Urbanisme

01 64 49 56 80

Coordonnées complètes
et horaires en page 19

Avant d'acheter sur la commune, les personnes sont invitées à se rapprocher du service Urbanisme, qui les renseignera sur la localisation du terrain, les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) liées à d'éventuels projets d'extension ou de réaménagement, les projets futurs de la commune etc.

Effectuer une demande de logement aidé

i Service Logement (CCAS) 01 69 63 32 79

Coordonnées page 22.
Uniquement sur RDV le
lundi matin et le jeudi
matin

La demande de logement aidé s'effectue auprès du service Logement habilité à déli-

vrer un numéro d'inscription régional. Un formulaire est à compléter en inscrivant les communes préférentielles et en joignant les deux derniers avis d'imposition, la carte d'identité, le livret de famille, un justificatif de ressources, une attestation CAF. Le dossier est adressé en Préfecture. Une aide supplémentaire peut éventuellement être obtenue via l'employeur (1 % patronal). La demande est valide un an, à compter du jour de son enregistrement. Elle **doit être renouvelée à la date anniversaire**. Les logements aidés présents sur la commune appartiennent à des sociétés à statut HLM.

• ADRESSES UTILES •

ADIL - Association
Départementale d'Informa-
tion sur le Logement
Centre d'information sur l'habitat
1, boulevard de l'Ecoute S'il Pleut
91003 Evry
Tél. : 01 60 77 21 22

FAIRE DES TRAVAUX (HEZ SOI)

Réalisations techniques

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

L'agglo Paris-Saclay gère la production, le transport et le stockage de l'eau potable, ainsi que la collecte des eaux usées et pluviales.

Pour toute démarche (raccordement, abonnement, certificat de conformité...), un numéro unique 01 69 35 60 60
eau@paris-saclay.fr

⊕ www.paris-saclay.com,
rubrique Vivre ici / Eau et assainissement

ELECTRICITÉ, GAZ

ENEDIS : 09 69 32 18 33

GRDF : 09 69 36 35 34

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Orange, Bouygues, Free et SFR sont disponibles en téléphonie fixe et ADSL. Orange, Free et Bouygues sont disponibles en téléphonie mobile. La fibre optique (Très Haut Débit) est disponible sur toute la commune à travers plusieurs opérateurs. Informations sur www.covage.com.

CRÉATION OU MODIFICATION D'UN "BATEAU"

En vue de réaliser un bateau sur le trottoir, effectuer une demande auprès des services Techniques : consulter les conditions de réalisation et remplir une demande d'autorisation de travaux.

Demandes d'autorisation d'urbanisme

Service Urbanisme

01 64 49 56 83

Coordonnées complètes
et horaires en page 19

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont désormais dématérialisées et se réalisent directement en ligne via le GNAU, accessible depuis www.lavilledubois.fr. Il est toutefois possible de se renseigner et de déposer vos demandes auprès du service Urbanisme.



S'ABSENTER

i **Police municipale**
01 64 49 55 60
Coordonnées complètes
et horaires en page 22

Prévention des cambriolages

Sept cambriolages sur dix ont lieu pendant la journée. Pour prévenir un tel désagrément, voire traumatisme, quelques précautions doivent être prises.

+ Conseils disponibles sur www.lavilledubois.fr
[Côté pratique / Sécurité]

Tranquillité vacances

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

+ Inscription sur www.service-public.fr



Solidarité

AIDES

i CCAS
01 69 63 32 79

Coordonnées complètes
et horaires en page 22

Le CCAS instruit les dossiers d'aide sociale, en collaboration avec les partenaires de l'action sociale intervenant sur la commune.

Aides légales et départementales

Le CCAS aide les personnes à constituer des dossiers pour :

- les aides aux transports pour les personnes âgées (carte améthyste, chèque taxi),
- le placement en maison de retraite (dossier d'aide sociale),
- l'obligation alimentaire,
- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- les demandes de carte d'invalidité,
- les demandes d'allocation adulte handicapé,
- la prestation de compensation du handicap.

Aides facultatives

- Aides classes transplantées
- Aides Fonds solidarité Energie
- Aide à l'acquisition de matériel informatique (soumise à un niveau de ressources)
- Repas à domicile pour les personnes âgées,

isolées, dépendantes et/ou handicapées

- Accompagnement dans les démarches administratives des personnes en situation précaire
- Accompagnement physique des personnes âgées pour des rendez-vous spécifiques

Accompagnement social et juridique

- **Une assistante sociale**
reçoit sur rendez-vous à la Maison Départementale des Solidarités (6, rue Millepertuis 91940 Les Ulis).
Contacter le 01 64 86 11 10.

- **La Protection Maternelle et Infantile (PMI) :**
les familles sont accueillies au centre de PMI de Marcoussis, Parc des Célestins, allée Molière.
Tél. : 01 69 80 04 15
06 47 16 99 02

- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie**
Renseignements : 36 46
ou www.ameli.fr

- **Accompagnement administratif et juridique**
(Logement, famille, travail, étrangers, consommation, surendettement), sur rendez-vous : permanence gratuite assurée tous les 15 jours par l'association Nouvelles Voies, au CCAS (23 rue du Grand Noyer). Prendre rendez-vous au 01 69 63 32 79.

• CONTACTS UTILES •

Numéros d'urgence :

lire en page 88

Contacts petite enfance :

lire en page 54

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

TSA 21 131

91013 Evry Cedex

Tél. : 0 810 25 91 10

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

3, avenue Aristide Briand

91290 Arpajon

Tél. : 36 46

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

17 cours Blaise Pascal

91000 Evry

Tél. : 01 60 79 42 26

contact@cidff91.org

Ligne d'information juridique départementale, du lundi au vendredi de 14h à 17h.

Mediavipp 91 – Association départementale d'aide aux victimes

Tribunal de Grande Instance

9 rue des Mazières

91000 Evry

Tél. : 01 60 78 84 20

Croix-Rouge

77, rue du Perray

91160 Ballainvilliers

Tél. : 01 69 01 92 42

Centre de planification familiale - CCAS

25-27 Rue Jules Ferry,

91160 Longjumeau

Tél. : 01 69 74 13 14

Maison des adolescents de l'Essonne

7 rue Paul Langevin

91700 Sainte-Geneviève-Bois

Tél. : 01 60 15 26 22

Centre de guidance infantile

14 chemin Croix du Menil

91310 Longpont-sur-Orge

Tél. : 01 64 49 02 42

Maison départementale des solidarités

6, rue des Millepertuis

91940 Les Ulis

Tél. : 01 64 86 11 10

Protection Maternelle et Infantile (PMI)

25-27 Rue Jules Ferry,

91160 Longjumeau

Tél. : 01 69 74 13 14

Secours populaire

8 voie des Postes

91620 La Ville du Bois

Permanence le jeudi de 10h à

12h. Distribution alimentaire

les 2es et 4es jeudis du mois,

de 14h à 15h30.

Maison départementale des personnes handicapées

93 rue Henri Rochefort

91000 Evry

Tél. : 01 60 76 11 00

Elle délivre :

- la carte d'invalidité,
- la prestation de compensation du handicap,
- la carte station debout pénible,
- la carte européenne de stationnement (stationnement place handicapés),
- la reconnaissance travailleur handicapé,
- le reclassement professionnel.

Accompagnement administratif et juridique

Permanence gratuite, tous les

15 jours, au CCAS

(23 rue du Grand Noyer)

Prendre rendez-vous

au 01 69 63 32 79

Centre Médico-psychologique (adultes)

25 bis Rte d'Egly
91290 Arpajon
Tél. : 01 64 90 00 97

Mission Locale des 3 Vallées

Place Louis Daniel Meyer
91310 Montlhéry
Tél. : 01 64 49 78 02

 mission13vallees

Paroles de Femmes (femmes victimes de violences conjugales)

Maison de la formation et de l'emploi (2^e étage)
10 avenue du Noyer Lambert
91300 Massy
Tél. : 01 60 11 97 97

Femmes Solidarité 91

10 quai de la Borde - Bât. A2
91130 Ris-Orangis
Tél. administratif :
01 70 58 93 37
Tél. d'écoute : 01 70 58 93 30

Commission Départementale de Conciliation (différends bailleur/locataire)

Immeuble Espace Europe 1
5-7 rue François Truffaut
Courcouronnes
91008 Evry Cedex
Tél. : 01 69 87 30 22

Maison de justice et du droit

Conseils gratuits en cas de litiges.
Av. de Saintonge
91940 Les Ulis
Tél. : 01 88 10 05 90

UDAF 91

Permanences Point conseil budget
4 rue du Dr Verdié
Tél. : 01 69 78 09 19

LES SÉNIORS

Prévention CANICULE



Chaque année, l'été approchant, les personnes âgées de plus de 65 ans, isolées ou en situation de handicap, sont invitées à se faire connaître auprès du CCAS afin de s'inscrire sur un registre. Ainsi, durant tout l'été, ces personnes sont contactées en cas de fortes chaleurs. Pour s'inscrire sur le registre, contacter le CCAS au 01 69 63 32 79.

Renseignements sur la canicule :
0 800 06 66 66 (n° vert, gratuit)

 **CCAS**
01 69 63 32 79

Coordonnées complètes
et horaires en page 22

Services et accompagnement

 **CCAS**
01 69 63 32 79

Coordonnées complètes
et horaires en page 22

LA LIVRAISON DES REPAS

Ponctuellement ou de façon régulière, toute personne (âgée, dépendante, handicapée ou momentanément empêchée), domiciliée dans la commune, peut bénéficier de la livraison à domicile de ses repas :

- les midis, du lundi au vendredi ;
- le week-end ou les jours fériés (service mis en place en collaboration avec la communauté d'agglomération).

Cette prestation, proposée par « Saveurs et Vie » et La Poste, permet un choix de menu ainsi qu'une prise en compte de certaines contre-indications alimentaires.

LA TÉLÉALARME

Les personnes âgées, dépendantes et/ou en situation de handicap peuvent bénéficier de la téléalarme, pour continuer à vivre chez elles en toute sécurité. Service de téléassistance incluant notamment: installation, mise à disposition et maintenance du terminal de téléassistance; service d'écoute et d'assistance disponible 24h/24 et 7j/7 ; cellule d'assistance psychologique; détecteur d'absence de mouvements; service de conciergerie et réseau social de proximité. Pour effectuer une demande, contacter le CCAS.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA DEMANDE

Le CCAS propose aux personnes âgées, valides ou handicapées, et isolées, un service d'accompagnement pour les rendez-vous médicaux et administratifs, dans le département de l'Essonne. Afin de pouvoir satisfaire le plus grand nombre, les demandes d'accompagnement devront être formulées au CCAS au plus tard 48 heures avant la date du rendez-vous. Les accompagnements peuvent avoir lieu sur les créneaux suivants :

- lundi, jeudi, de 14h à 17h,
- mardi, de 9h à 12h et 14h à 17h,
- mercredi, de 9h à 12h.

LES AIDES À DOMICILE

Pour les personnes les plus fragilisées, isolées et en demande d'aide pour le soutien à domicile, **le service Autonomie NOA (Nord-Ouest Autonomie)** propose un service de proximité : le service d'accompagnement social. Il évalue les besoins à domicile et aide à la mise en place de services : aide à domicile, mise en relation avec les services sociaux, les associations...

77 rue du Perray
91160 Ballainvilliers
Tél. : 01 69 80 59 72

Croix-Rouge

(service de soins infirmiers à domicile)

77 rue du Perray
91160 Ballainvilliers
Tél. : 01 69 01 92 42



• CONTACTS UTILES •

Clinalliance

43 rue de Verdun
91700 Villiers-sur-Orge
Tél. : 01 69 46 70 00

Les Magnolias

(hôpital gériatrique)
77 rue Perray
91160 Ballainvilliers
Tél. : 01 69 80 46 46

Les Parentèles

(maison de retraite spécialisée dans la maladie d'Alzheimer)
18 allée Victor Hugo
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 69 01 18 00



Enfance et Jeunesse

PETITE ENFANCE

i Service Petite Enfance
01 69 63 32 77

Coordonnées complètes et
horaires en page 21

La municipalité a la volonté de mettre à disposition des parents des modes d'accueils variés et s'adaptant au mieux à leurs besoins. Les enfants peuvent ainsi être accueillis pendant la semaine, à temps plein ou à temps partiel, de façon occasionnelle en accueil collectif ou individuel.

Cette diversification est accompagnée d'un effort constant visant à garantir la sécurité et la qualité de ces accueils.

Une réflexion plus large sur la parentalité est conduite au sein du service Petite enfance. Dès lors, ce service est en capacité de proposer des espaces d'échanges et d'informations aux familles.

Relais Petite enfance (RPE)

i Responsable :
Solange Charpentier

Espace "Les Lutins du Bois"
11 chemin des Berges
91620 La Ville du Bois
01 69 63 32 72
rpe@lavilledubois.fr

Horaires et lieu d'accueil et de permanences

- Permanences téléphoniques (01 69 63 32 72) le mardi et le vendredi de 14h à 16h.
- Permanences sur rendez-vous le mardi et le jeudi de 17h à 19h et le vendredi de 16h à 18h.



Les animations collectives sont gratuites et sur inscription pour les assistantes maternelles et les enfants.

Elles se déroulent à l'espace «Les Lutins des Bois», lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 11h30, et au gymnase des Bartelottes une fois par mois pour des séances motricité.

Missions du RPE

- Guichet unique d'information sur les modes de garde, le RPE accompagne et oriente les familles,
- Etre un lieu ressource destinés aux parents et aux assistantes maternelles,
- Informer et accompagner sur les démarches liées à l'emploi d'une assistante maternelle,
- Accompagner les assistantes maternelles dans leur profession et favorise l'accès à la formation continue,
- Favoriser la socialisation des enfants.

A ce jour, une quarantaine d'assistantes maternelles agréées et indépendantes proposent la garde d'enfants à leur domicile. Pour obtenir la liste mise à jour des disponibilités, contacter le Relais Petite Enfance ou remplir le formulaire en ligne sur www.lavilledubois.fr

En cas d'absence de la responsable du Relais, une liste est disponible à l'accueil de la mairie.

ACCUEIL COLLECTIF

La Ville est dotée de 2 structures accueillant les enfants de 10 semaines à l'entrée à l'école maternelle.

Micro-crèche

« Les bout'choux »

10 berceaux

Gestion « Câlins-Matins-Crèches »

Référente technique : Stéphanie

Geniez – Equipe : 3 profession-

nelles Petite enfance

i 36 rue des Cailleboudes
91620 La Ville du Bois

Tel : 01 86 22 01 28

Structure ouverte du
lundi au vendredi de 7h30 à
18h30. Fermée 5 semaines
par an.

Multi-accueil

“Les Ecureuils du Bois”

20 berceaux

Gestion municipale

Directrice : Corinne Gourdon

Equipe : 7 professionnelles Petite
enfance et 2 agents techniques.

i 11 chemin des Berges
91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 69 80 63 41

Fax : 01 69 80 63 42

multiaccueil@lavedubois.fr

Structure ouverte du
lundi au vendredi de 7h30
à 18h30, 18h15 le vendredi.
Fermée 6 semaines par an.

Inscriptions

Pour l'accueil régulier au multi-accueil et à la micro-crèche

Les pré-inscriptions en accueil collectif régulier se font auprès du service Petite enfance à partir du 4^{ème} mois de grossesse. Les dossiers de demande sont à retirer

sur place ou sur www.lavedubois.fr Familles/Education/Petite enfance/A la recherche d'un mode de garde). L'attribution des places en crèche est étudiée lors de la réunion de la commission d'attribution des places qui a lieu une fois par an au mois de mai. La commission est composée d'élus (4 de la liste majoritaire et 1 par liste d'opposition) seuls décisionnaires, et se déroule en présence d'agents territoriaux : la coordinatrice petite enfance, l'animatrice du RPE et un représentant de chaque structure. Les membres étudient l'ensemble des dossiers anonymés.

Pièces à fournir :

- dossier de pré-inscription dûment complété
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- attestation de paiement Caf (de moins de 3 mois, téléchargeable sur www.caf.fr) ou pour les personnes non allocataire CAF, l'avis d'imposition de l'année N-2

Pour l'accueil occasionnel (halte jeux)

uniquement au multi-accueil « Les écureuils du Bois » et réservé aux enfants de moyenne et grande section (pas d'accueil de bébé).

Le dossier et la notice explicative sont téléchargeables sur le site www.lavedubois.fr

Le dossier d'inscription est à retourner au Service Petite Enfance pour enregistrement et transmission à la directrice d'établissement, qui prendra contact avec la famille pour fixer le rendez-vous d'admission.

Après avoir fait l'inscription, la réservation des places se fait chaque jeudi de la semaine précédant l'accueil, sur la permanence téléphonique de la directrice entre 9h30 et 12h.

• VIVRE DANS LA COMMUNE •

Les familles peuvent bénéficier chaque semaine de 2 demi-journées avec ou sans repas ou une journée complète, sous réserve de places disponibles.

L'accueil s'organise de la manière suivante :

- Pour les demi-journées en matinée : accueil de 8h30 à 9h30, départ de 11h30 sans repas et 12h30 avec repas.
- Pour les demi-journées l'après-midi : accueil de 14h30 à 15h, départ de 16h30 à 17h30
- Pour la journée complète : L'accueil se déroule sur les mêmes horaires entre 8h30 et 9h30 le matin et entre 16h30 et 17h30 le soir.

Des temps d'accueil supplémentaires peuvent être proposés suivant les places disponibles.

Accueil parents-enfants

"1 2 3 Soleil"

i Relais Petite Enfance
11 chemin des Berges
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 69 63 32 72
rpe@lavilledubois.fr

Horaires d'accueil du public

Vendredi : 9h-11h30

C'est un espace de rencontres et d'échanges entre parents, enfants et accueillants. Cet accueil, gratuit, est réservé aux enfants

de moins de 4 ans non scolarisés, accompagnés d'un ou deux adultes familiaux (parents, grands-parents) domiciliés sur La Ville du Bois. L'accueil ouvre ses portes les vendredis de 9h00-11h30, hors vacances scolaires, à l'espace "Les lutins du Bois". Les futurs parents sont les bienvenus.

- Pour les petits, c'est l'occasion de découvrir un lieu d'éveil et de socialisation adapté à leur âge et à leurs besoins.
- Pour les adultes, c'est la possibilité de se détendre avec son enfant et de partager ses préoccupations de parents.
- Pour tous, ce lieu permet de passer un moment ensemble, tout simplement.

Un vendredi sur deux, un atelier est proposé (peinture, pâte à modeler, motricité, pâtisserie, chant, conte...). Les autres vendredis sont réservés à l'accueil libre : jeux libres pour les enfants favorisant la rencontre et l'autonomie, et permettant aux adultes de se retrouver, de créer des liens et d'échanger...

Un programme est disponible dans les structures et chaque mois dans le journal municipal «La Feuille du Bois».



Accompagnement des familles

CONSULTATIONS DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Permanence de puériculture

Camion itinérant «Les petits pas» sur le parking de l'Escale (14 chemin des Berges) le vendredi matin en semaines paires de 9h à 12h30. Prendre rendez-vous au 06 80 72 81 94.

Consultation par le médecin

Prendre rendez-vous au centre de PMI de Marcoussis (01 69 80 04 15) ou de Longjumeau (01 69 74 13 14).

RELATIONS PARENTS EMPLOYEURS/ASSISTANTES MATERNELLES

Contacts utiles concernant le contrat de travail et la convention collective des assistants maternels et particuliers employeurs :

- Recherche d'un mode de garde sur www.monenfant.fr (site de la CAF)
- Convention collective des assistantes maternelles et particuliers-employeurs sur www.legifrance.gouv.fr
- Informations et documents officiels concernant le contrat de travail sur www.pajemploi.urssaf.fr

• CONTACTS UTILES •

Numéros d'urgence : lire en page 88.

PMI la plus proche de La Ville du Bois

25-27 Rue Jules Ferry,
91160 Longjumeau
Tél. : 01 69 74 13 14

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS)

Les boutons d'Or
52 rue Hector Berlioz
91240 Saint-Michel-sur-Orge
Tél. : 01 69 46 52 91

Centre Médico-Psychologique

(enfants et adolescents)
14 chemin de la Croix du Mesnil
91310 Longpont-sur-Orge
Tél. : 01 64 49 02 42

ENFANCE

i Service Éducatif
01 64 49 59 45

Coordonnées complètes et horaires en page 21

Quotient familial

Les familles doivent obligatoirement actualiser leur quotient familial, chaque année, dans les 3 premières semaines de janvier, auprès du service Éducatif. Ce quotient est valable pour l'année civile. Il sert de base aux familles pour ajuster les tarifs des différents services attachés aux enfants.

Pièce à présenter : dernier avis d'imposition des personnes composant le foyer.

Écoles

Horaires scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30-11h45 et 13h45-16h30

Ecole maternelle Marie Curie 4 classes

Rue des Ecoles
Tél. : 01 64 49 59 27
Directrice : Mme Blanchet

Ecole maternelle Les Renondaines - 3 classes

Vieux Chemin de Montlhéry
Tél. : 01 64 49 04 08
Directrice : Mme Masse

Ecole élémentaire Ambroise Paré - 14 classes

Rue des Ecoles
Tél. : 01 64 49 59 26
Directeur : Mme Poupiot

Ecole primaire Bartelottes 7 classes primaires (2 maternelles et 5 élémentaires)

Chemin de Lunezy
Tél. : 01 64 49 21 04
Directrice : Mme Pla-Tomas

Ecole privée Notre Dame (maternelle et élémentaire)

Dans l'enceinte de l'Institut du Sacré-Cœur
2 rue du Gaizon
Tél. : 01 69 01 06 12
contact@isc-vdb.fr
www.isc-vdb.fr
Directeur : Rémi Barrat
Les inscriptions se font à l'école.

L'étude dirigée pour les cycles 3

Un enseignant en charge de 15 élèves maximum aide aux devoirs, à l'école Ambroise Paré, entre 16h30 et 18h (dont 30 minutes de récréation jusqu'à 17h, les lundis, mardis et jeudis.). Le goûter est fourni. Ce dispositif concerne uniquement les enfants scolarisés en CE2, CM1 et CM2. Une aide aux leçons est assurée par les animateurs pour les CP et les CE1 sur les accueils de loisirs.

Le conseil d'école

Chaque école constitue un conseil d'école qui réunit enseignants, parents et représentants de la municipalité. Le conseil d'école est l'instance qui vote en particulier le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école primaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre scolaire.

Le Rased

Le Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) a pour mission d'aider les enfants en grande difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires, à la demande des enseignants, des parents et parfois des élèves eux-mêmes. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Elles complètent les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires. Le Rased comprend des enseignants spécialisés et une psychologue scolaire, qui interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.

La caisse des écoles

La caisse des écoles est un établissement public communal présidé par le maire. Elle intervient en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaire), que ce soit dans l'enseignement public ou l'enseignement privé. En début d'année scolaire, la caisse des écoles remet un dictionnaire à chaque CE1 et une calculatrice à chaque CM2. A Noël, la caisse des écoles de La Ville du Bois offre un goûter aux enfants et subventionne un spectacle. Elle soutient la fête des écoles publiques en juin.

La caisse des écoles est composée de trois élus, dont le maire, et de trois représentants de parents d'élèves. La comptabilité est assurée par un agent communal.

Inscription scolaire

L'inscription dans les écoles publiques s'effectue en mairie, auprès du Pôle Éducation, par un responsable légal (parents ou

tuteurs légaux), à partir de janvier de l'année où l'enfant rentre à l'école. L'enfant qui effectue sa rentrée en septembre doit avoir 3 ans au plus tard le 31 décembre de l'année de rentrée.

Les documents suivants doivent être présentés :

- livret de famille,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- carnet de santé à jour des 11 vaccins obligatoires

La commune est divisée en secteurs. L'affectation est donc établie en fonction de l'adresse du domicile de l'élève et, si nécessaire, des disponibilités de chaque secteur.

Transport scolaire

Pour les élémentaires

Il s'agit d'assurer le transport des enfants de plus de 6 ans de la ville à destination de l'école Ambroise Paré. Ce service est gratuit pour les habitants. Les services de transports scolaires des enfants sont co-gérés par Île-de-France Mobilités. Un accompagnateur communal assure la sécurité et le bon déroulement du trajet. Pour des raisons de sécurité, aucun enfant n'est accepté s'il ne possède pas sa carte de transport. Un car circule des Renondaines à Ambroise Paré : arrêts Les Renondaines, Grenouillère, Carriers, Presbytère et Escale.

⊕ Inscription

Formulaire disponible sur www.lavilledubois.fr et sur www.iledefrance-mobilites.fr

Pour les collégiens

Il existe des circuits passant par La Ville du Bois à destination des collèges Louise Weiss (Nozay) et

• VIVRE DANS LA COMMUNE •

Pablo Picasso (Saulx-les-Char treux).

+ **Horaires consultables sur**
www.iledefrance-mobilites.fr

Pour les lycéens

Un bus circule le matin et le soir, en direction des lycées Jacques Prévert et Jean Perrin de Longjumeau

+ **Horaires consultables sur**
www.iledefrance-mobilites.fr

Restauration scolaire

La Ville déploie des moyens conséquents pour faire en sorte que le temps de midi (11h45-13h45, accueil par les enseignants des enfants externes à partir de 13h35) soit un temps de détente. Sur les différents sites, des ateliers sont proposés aux enfants, leur permettant d'accéder à des espaces ludiques. L'encadrement est assuré par des animateurs, des agents de service et des intervenants spécifiques.

Il existe trois lieux de restauration sur la commune : les Renondaines, Ambroise Paré/Marie Curie et les Bartelottes. L'inscription est obligatoire auprès du service Educatif, avant la rentrée scolaire, après réception de l'avis d'imposition. Le prix est établi selon le quotient familial (modalités : voir accueil de loisirs). Les factures mensuelles sont à régler direc-

tement au Pôle Éducation en espèces, chèque à l'ordre de « Régies de recettes multiples LVDB » ou par carte bancaire sur le Portail Famille en ligne.

Accueils de loisirs **(3-11 ans)**

i **Pôle Éducation**
01 64 49 59 45

Coordonnées complètes et horaires en page 21

Il s'agit de l'organisation des accueils des enfants avant l'école (préscolaire), le midi (pause méridienne), après l'école (accueils de loisirs, étude dirigée, aide aux leçons), le mercredi et pendant les vacances.

En période scolaire

Accueil de loisirs **du centre ville (maternels)**

27 bis chemin des Berges
Tél. : 01 69 80 88 43

Les maternels de l'école Marie Curie sont accueillis entre 7h30 et 8h20, entre 11h45 et 13h45, et entre 16h30 et 19h, dans l'accueil de loisirs maternel du centre ville (au-dessus du restaurant scolaire). Ils y sont également accueillis le mercredi entre 7h30 et 19h.

Remarque : lors des vacances scolaires, les enfants sont regroupés à la ferme de la Croix Saint-Jacques (inscription via le Portail Familles).



*Remise
des calculatrices
aux CM2*

Accueil de loisirs des Renondaines

Vieux chemin de Montlhéry

Tél. : 01 64 49 04 08

Dans les espaces dédiés à l'accueil de loisirs, les enfants sont accueillis entre 7h30 et 8h20, entre 11h45 et 13h45, et entre 16h30 et 19h. Le mercredi, ils sont pris en charge par les animateurs entre 7h30 et 19h.

Remarque : lors des vacances scolaires, les enfants sont regroupés à la ferme de la Croix Saint-Jacques (inscription via le Portail Familles). Les enfants maternels urbisylvains inscrits à l'école Notre-Dame sont accueillis le mercredi entre 7h et 19h.

Accueil de loisirs des élémentaires (Ambroise Paré) Ferme de la Croix Saint- Jacques

Rue du 8 Mai 1945

Tél. : 01 69 01 64 34

Les élémentaires de l'école Ambroise Paré sont accueillis dans la structure jeunesse SPOT entre 7h30 et 8h20, et entre 11h45 et 13h45. En soirée (entre 16h30 et 19h), ils sont dirigés, en car, vers l'accueil de loisirs de la ferme de la Croix Saint-Jacques. Le mercredi, ils y sont également accueillis entre 7h30 et 19h.

Remarque : les enfants urbisylvains, inscrits à l'école Notre Dame sont accueillis le mercredi entre 7h et 19h.

Accueil de loisirs des Bartelottes

Chemin de Lunezy

Tél. : 01 64 49 14 92

Dans les espaces dédiés à l'accueil de loisirs, les enfants sont accueillis entre 7h30 et 8h20, entre 11h45 et 13h45, et entre 16h30 et 19h. Le mercredi, ils sont pris en charge par les animateurs entre 7h30 et 19h.

Remarque : lors des vacances scolaires, les enfants sont regroupés à la ferme de la Croix Saint-Jacques (inscription via le Portail Familles).

Lors des vacances, tous les enfants de la ville fréquentent la ferme de la Croix Saint-Jacques*, entre 7h30 et 19h. Pour cela, un coupon de préinscription est à rendre obligatoirement au service Educatif, en respectant le délai fixé (environ 3 semaines avant).

*sauf avis contraire

Trois formules sont proposées :

- ½ journée "matin" : accueil entre 7h30 et 13h* (repas inclus),
- ½ journée après-midi : accueil entre 13h et 19h* (goûter inclus),
- journée complète : accueil entre 7h30 et 19h.

** Pour des raisons de sécurité, l'arrivée ou la sortie des enfants en journée doit s'effectuer entre 13h et 14h.*

Inscription : annuelle et obligatoire, l'inscription se fait auprès du Pôle Éducation, pour obtenir les codes du Portail Famille.

Pièces à présenter* pour l'inscription :

- Fiches Enfant et Famille à compléter (disponibles sur www.lavilledubois.fr)
- copie du livret de famille,
- copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- copie du carnet de santé à jour des 11 vaccins obligatoires,,
- copie du jugement ou de la convention en cas de séparation ou de divorce des parents.

Pièce demandée pour l'actualisation du quotient en janvier chaque année :

- dernier avis d'imposition sur les revenus*.

() Vos données personnelles sont protégées et soumises aux règles du RGPD (Règlement Général de Protection des Données).*

JEUNESSE

Le SPOT

i **Le SPOT (Sensibiliser, Partager, Orienter, Transmettre) (11-17 ans)**

Directrice : Isabelle Richard
16 chemin des Berges
Tél. : 01 64 49 57 32
06 43 37 59 76
www.jeunesselavilledubois.fr

Située dans le bâtiment de l'Escale, la structure accueille les jeunes collégiens et lycéens. Elle est dotée de plusieurs salles à vocation sportive et culturelle. L'équipe d'animation propose aux jeunes différents ateliers (numériques, ludiques, sportifs et de loisirs).

Activités

Des matinées et soirées thématiques sont aussi organisées. Le fonctionnement permet aux jeunes de mieux structurer leurs loisirs en participant à l'élaboration des activités et projets.

Horaires

En semaine scolaire

Du lundi au jeudi de 17h à 18h30
Le mercredi de 14h à 19h (d'avril à novembre)

Le mercredi de 14h à 18h (de décembre à mars)
Soirées occasionnelles

En période de vacances scolaires

Tous les jours de 10h à 19h (d'avril à novembre) ou de 10h à 18h (de décembre à mars).

L'adhésion annuelle (année civile), établie en fonction du quotient familial, donne accès aux activités, aux sorties et aux loisirs (hors repas et sorties exceptionnelles avec participation, en fonction du quotient familial).

Les séjours sont pris en charge par la mairie de 40% à 60% en fonction du quotient familial.

Inscriptions

Pièces à fournir :

- avis d'imposition
- fiche de renseignements sanitaires signée par les responsables légaux et photocopie des vaccins,
- photo d'identité,
- approbation du règlement intérieur,
- autorisation parentale,
- copie des vaccins.



Etablissements scolaires

Collège Louise Weiss (de secteur)

20, rue du Bois Clair
91620 Nozay
Tél. : 01 69 80 84 42

Lycée Jacques Prevert (de secteur)

23, rue Jules Ferry
91160 Longjumeau
Tél. : 01 69 34 41 87

Institut privé du Sacré Cœur (école primaire, collège et lycée)

2 rue du Gaizon
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 69 01 06 12
www.isc-vdb.fr

Ecoute et aide

i CCAS
01 69 63 32 79

Coordonnées complètes
et horaires en page 22

Pour les 16-25 ans, le CCAS exerce son action en liaison étroite avec la Mission Locale des 3 Vallées, une association de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

i Mission Locale
des 3 Vallées

Place Louis Daniel Meyer
91310 Montlhéry
Tél. : 01 64 49 78 02

 missionl3vallees

Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ)



Par la mise en place du CMEJ, la Ville donne la possibilité aux jeunes de s'impliquer dans la vie locale. Ils peuvent ainsi faire remonter leurs propositions et leurs idées afin de mettre en place de véritables projets. Le CMEJ aide les enfants et les jeunes à devenir des citoyens actifs de leur commune !

Des réunions de travail sont organisées régulièrement pour discuter des différents projets à réaliser.

i Contact
06 71 35 77 74

cmej@lavilledubois.fr

• CONTACTS UTILES •

France Travail (ex-Pôle emploi)

2 route d'Egly
91290 Arpajon
Tél. : 39 49

Conseil des Prud'Hommes

20 avenue du Maréchal Leclerc
91160 Longjumeau
Tél. : 01 64 48 80 40

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (Inspection du travail)

Immeuble l'Européen
98 allée des Champs Elysées
91000 Evry Courcouronnes
Tél. : 01 71 63 36 00
idf-ud91.direction@direccte.gouv.fr
idf.drieets.gouv.fr/Essonne
Une question sur le droit du travail ? 0 806 000 126
(service gratuit + prix de l'appel)

MEIF Paris-Saclay

(Maison de l'Emploi-Insertion-Formation)

156 rue du Président F. Mitterrand
91160 Longjumeau
Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.
Le vendredi de 9h à 12h30.
Tél. : 01 69 85 54 74
contact@meif.fr
www.paris-saclay.com (rubrique Vivre ici/Emploi)

Emploi

(CRÉATION D'ENTREPRISE

L'une des compétences de l'agglomération Paris-Saclay est le soutien à la création et aux jeunes entreprises.

Ainsi, elle a créé deux institutions importantes dans ce domaine :

- WIPSE gère et anime 4 parcs de bureaux dédiés à l'entrepreneuriat :
4 pépinières d'entreprises qui accueillent les jeunes entreprises et les aide à démarrer (Courtabœuf, Orsay, Gif sur Yvette et Palaiseau) ;

⊕ www.wipse.com

- la Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation (MEIF) à Longjumeau.

156 rue du Pdt - François-Mitterrand - 91160 Longjumeau
01 69 85 54 74

i Vous avez un projet de création d'entreprise ?

Rendez-vous au 30 ! Situé à deux pas des gares RER et TGV de Massy, ce nouvel espace de co-working et d'accompagnement à la création d'entreprises vous accueille au 30 avenue Carnot.

⊕ www.le30.paris-saclay.com ou au 01 64 47 67 23



LA MAIRIE RECRUTE

i Service des Ressources Humaines

01 64 49 59 49

A intervalles réguliers, la mairie recrute du personnel pour pallier les mouvements des employés. Par ailleurs, la fonction publique propose par concours un vaste panel de métiers administratifs, techniques, culturels, sportifs, médico-sociaux... accessibles à tous les niveaux d'études.

Une bonne manière d'entrer dans la vie professionnelle avec la garantie d'un emploi stable.

Offres d'emplois consultables sur www.lavilledubois.fr

(Côté pratique/Economie et Emploi)



Loisirs

TEMPS FORTS SUR LA VILLE

i Service Culture, Sport et Vie Associative
01 64 49 55 40

Coordonnées complètes et horaires en page 23

Tout au long de l'année, des manifestations culturelles, sportives et conviviales sont organisées dans la ville et des représentations théâtrales sont programmées à l'Escale. Une salle à l'Escale ainsi que la Maison culturelle des Joncs Marins permettent également d'accueillir des expositions tout au long de l'année.

+ Consultez la "Feuille du Bois" ou www.lavilledubois.fr pour connaître l'ensemble des rencontres, mois après mois.

Soirée-théâtre
chaque mois
à l'Escale

2024-2025

SEPTEMBRE

- Forum des associations
- Saint-Fiacre
- Fête du patrimoine
- Brocante

OCTOBRE

- Semaine Bleue
- Essonne verte, Essonne propre

NOVEMBRE

- Fête du sport
- Commémoration de l'Armistice de 1918
- Téléthon

DÉCEMBRE

- Marché de Noël
- Audition Conservatoire

JANVIER

- Concert du Nouvel An
- Vœux du maire
- Salon des Artistes

FÉVRIER

- Tournoi Ulteam Ball

MARS

- Carnaval de Bineau
- Carnaval petite enfance
- Commémoration du cessez-le-feu en Algérie

AVRIL

- Nettoyage citoyen
- Escalé'N Jazz

MAI

- Cross familial
- Brocante
- Commémoration de la Victoire de 1945
- Troc de plantes

JUIN

- Gala du conservatoire municipal
- Fête de la musique
- Fête des écoles
- Commémoration de l'Appel du 18 Juin

ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS

Équipements culturels

Équipements	Adresse	Activités
Bibliothèque	11 bis rue des Ecoles	Lecture, animations
Local les Cadets	37 rue du Grand Noyer	Musique, chant
Salle de réunion au stade	78 rue Ambroise Paré	Réunions
Foyer des anciens	20 rue Ambroise Paré	Réunions, repas, activités manuelles, loisirs, assemblées générales
Escale H.G. Adam côté scène	14 chemin des Berges	Théâtre, cours de langues
Escale H.G. Adam côté miroir	14 chemin des Berges	Danse, yoga, théâtre, cours de langues
Locaux communaux	12 rue Ambroise Paré	Activités manuelles, cours de langues
École de musique	Ferme de la Croix Saint-Jacques (voie du 8 Mai 1945)	Musique
Salle multifonctions de la Croix Saint-Jacques	Ferme de la Croix Saint-Jacques (voie du 8 Mai 1945)	Accueils de loisirs, location par les Urbisylvains
Escale, Salle de réunion et d'exposition	14 chemin des Berges	Réunions, expositions, cours de langues, activités petite enfance
Maison culturelle des Joncs Marins	195, rue des Joncs Marins	Évènements, expositions

Équipements sportifs

Équipements	Adresse	Activités
Gymnase des Bartelottes	Chemin de Lunézy	Taekwondo, foot, judo, karaté, self-defense, dodgeball, cours de fitness, zumba
Escale Léon Froissant (rez-de-chaussée)	14 chemin des Berges	Terrain multisports : football, futsal, tennis de table, hockey
Escale (salle de boxe)	14 chemin des Berges	Boxe
Petit Gymnase	Rue des Ecoles	Danse, gymnastique
Stade de football	78 route de Nozay	Football
Tennis	Allée Jacques Tati	Tennis

Réservation des salles

La **salle multifonction** de la Croix Saint-Jacques (170 m²), est ouverte à la location pour les Urbisylvains. Le règlement intérieur est téléchargeable sur www.lavilledubois.fr

Réservation : accueil de la mairie, 01 64 49 59 49.

Réservations par les associations des équipements municipaux culturels et sportifs : service Culturel, 01 64 49 55 40.

L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

i Responsable :
Pierre Lemaistre

Voie du 8 Mai 1945 (1^{er} étage
de la Ferme de la Croix
Saint-Jacques)
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 82 18

- Ensembles : orchestre classique, ensemble cuivres, flûtes, guitare et musiques actuelles
- éveil musical (4-7 ans),
- ensemble vocal (7-12 ans)
- ateliers (payants) pour les élèves sans instrument.

Permanences à l'école

Le mercredi de 15h à 17h ou le jeudi sur rendez-vous

Secrétariat en mairie

Tél. : 01 64 49 55 40
emmd@lavilledubois.fr
Lundi, mardi, jeudi, vendredi,
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30
Mercredi, de 8h30 à 12h

L'école municipale de musique enseigne de multiples disciplines musicales :

- piano, guitare classique, violon, violoncelle,
- trompette, trombone, flûtes, clarinette, saxophone,
- guitare électrique et guitare basse, synthétiseur, batterie,
- cours d'instruments et de formation musicale,

Les enseignants sont tous des professionnels expérimentés, pratiquant une pédagogie individualisée et collective.

L'école propose aussi de l'éveil musical pour les 4-7 ans et un ensemble vocal pour les 7-12 ans. Des auditions sont pratiquées tout au long de l'année afin de mesurer la progression. Chaque année, des évaluations sont réalisées et à chaque fin de cycle, un examen détermine le passage en cycle supérieur, selon les normes nationales. Plusieurs concerts sont organisés dans l'année, dont certains sur la commune, comme Escal'eN Jazz, le gala de fin d'année ou le concert du Nouvel An.



© Dominique Dubarry Loison



Règlement et tarifs

Les cours

Les horaires et la durée des cours sont établis pour un an. Ils démarrent la 3^e semaine de septembre. Il n'y a pas de cours lors des vacances scolaires et jours fériés.

Les inscriptions

- Réinscriptions : jusque début juillet.
- Nouvelles inscriptions : à partir de septembre, pendant la fête des associations.

L'inscription à l'école de musique vaut pour toute l'année scolaire, sauf cas de force majeure, sur justificatif (voir règlement sur www.lavilledubois.fr).

Tarifs

Les nouveaux tarifs de l'école de musique sont applicables de septembre à décembre 2024. Ils seront ensuite revus en janvier 2025 à l'issue de la prise en compte par nos services des éléments permettant le calcul de votre quotient familial.

La facturation

La facturation sera mensuelle : de septembre à juillet. Pour obtenir le tarif annuel, il faut multiplier le tarif mensuel par 9,5.

⊕ Tarifs disponibles sur www.lavilledubois.fr ou sur simple appel au 01 64 49 55 40.

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE CONSTANTIN ANDRÉOU

i Responsable :
Virginie Murail

Responsable adjointe :
Sabine Noilhetas

11 bis rue des Ecoles (face à
l'école Marie Curie)

91620 La Ville du Bois

Tél. : 01 64 49 59 41

bibliotheque@lavilledubois.fr

 [bib.lavilledubois](https://www.instagram.com/bib.lavilledubois)

Horaires

Lundi : 15h-18h

Mardi : 15h-18h

Mercredi : 11h-18h

Vendredi : 15h-18h

Samedi : 10h-16h

La Bibliothèque Constantin Andréou vous propose un choix diversifié d'ouvrages (albums, bandes dessinées, littérature, documentaires, magazines, DVD, ressources numériques...) dédié à tous les publics (adultes, adolescents, jeunes et petite enfance)

Vous pouvez faire des recherches dans le catalogue, réserver des documents ou prolonger vos prêts en ligne sur bibliotheque.lavilledubois.fr

Retrouvez aussi les infos pratiques, les sélections « Coups de cœur », les animations...

Conditions d'accès

La consultation sur place et la circulation sont libres d'accès et gratuits.

Pour l'emprunt, une carte de lecteur vous sera établie sur présentation de justificatifs d'identité et/ou de domicile (cotisation annuelle enfant : 2€ / adulte : 4€ / plafonnée à 8 € par famille). Cette démarche vous

permettra d'emporter des documents (10 livres, 5 magazines et 2 DVD) pour une durée de 4 semaines prolongeable une fois si le ou les documents ne sont pas attendus.

Vous avez la possibilité de réaliser 4 réservations sur des documents déjà empruntés.

Vous pouvez télécharger 2 livres numériques par mois et avoir accès à la presse en ligne Cafeyn. La Bibliothèque prête également des liseuses Booken DIVA moyennant un chèque de caution de 100€. L'équipe de la bibliothèque est à l'écoute de vos coups de cœur ainsi que de vos suggestions.

Animations

Des manifestations culturelles sont organisées toute l'année afin de mettre en valeur les collections de la bibliothèque et promouvoir la lecture publique (lectures, ateliers créatifs, jeux, expositions...). Ces animations gratuites doivent faire l'objet d'une inscription.

La bibliothèque propose également des lectures et autres animations pour tous les publics en partenariat avec les scolaires, le périscolaire, le SPOT et les structures petites enfance (crèche, RAM).



ACTIVITÉS POUR LES SENIORS

i CCAS
01 69 63 32 79

Coordonnées complètes
et horaires en page 22

montant de la ligne 14 figurant sur le dernier avis d'imposition est inférieur ou égal à 61€, possibilité de bénéficier du repas et du colis

Repas des vœux / Colis

A l'occasion des fêtes de fin d'année et des vœux du maire, la municipalité offre un repas aux seniors ou un colis.

- Pour les seniors de 70 ans et plus, possibilité de bénéficier du repas ou du colis
- Pour les foyers non imposables et dont le

Semaine bleue

Dans le cadre de la «Semaine Bleue», une animation est proposée chaque année aux seniors.

Thé dansant

Un après-midi récréatif est offert aux seniors de + 70 ans.



THÉÂTRE

Le théâtre de Longjumeau propose une programmation variée : théâtre, humour, concerts... Dans le cadre d'une convention entre le théâtre et La Ville du Bois, les Urbisylvains bénéficient d'un tarif préférentiel.

i Théâtre de Longjumeau

20 avenue du G^{al} de Gaulle

91160 Longjumeau

Renseignements

et réservations :

01 69 09 09 09

www.theatre-longjumeau.com





ASSOCIATI

INDEX PAR DISCIPLINE

ALPHABÉTISATION

Astula du Bois	84
Renaissance et Culture	75

ANIMATIONS

Club des Aînés	86
La Troupe des Roussettes	73

AQUAGYM

Retraite Sportive	83
-------------------------	----

ARTS MANUELS

Décore-moi	72
------------------	----

ARTS MARTIAUX

Association de Taekwondo de La Ville du Bois.....	77
Judo Ju-Jitsu Club.....	81
Karaté Club.....	81
Mastro Defense System	82

ARTS PLASTIQUES

L'Atelier des Mirettes	72
------------------------------	----

BOXE

Full contact et kick boxing ..	80
JM Boxing	80

CADRE DE VIE

Bien Vivre à La Ville du Bois ..	84
----------------------------------	----

DANSE

Danse et Gym du Bois	78
Renaissance et Culture	75

DODGEBALL

Licorne Dodgeball Club.....	82
-----------------------------	----

ECHANGES CULTURELS

Ecri comité de jumelage	72
Mozaïq	74

ENSEIGNEMENT

Astula du Bois	84
Liberty Langues	73
Mini-school®	73
Renaissance et Culture	75

FOOTBALL

Football Club Marcoussis- Nozay-La Ville du Bois.....	79
Football Club Saint-Eloi.....	79

HISTOIRE

Transmettre	75
-------------------	----

GYMNASTIQUE

Danse et Gym du Bois.....	78
---------------------------	----

HIP-HOP

Art Infini.....	76
-----------------	----

HOCKEY

Hockey club Linas- Montlhéry.....	80
--------------------------------------	----



IONS

Pour trouver l'adresse des lieux de pratique, se reporter à la liste des équipements culturels et sportifs en page 65.

INFORMATIQUE/JEUX VIDÉOS

GIV	86
Just 3D	86

MOTO

Aquatique moto club.....	76
Moto club de l'Essaim.....	82

MULTISPORTS

Association sportive du collège Louise Weiss.....	77
---	----

MUSIQUE

Music'All du Bois.....	74
La Philharmonie du Grand Paris.....	74
Vive La Musique LVDB.....	75

NATATION

Exocet Master Club.....	79
-------------------------	----

PARENTS D'ÉLÈVES

CAPE 91 LVDB	84
FCPE	85

PLONGÉE

Club de plongée de Montlhéry	77
------------------------------------	----

PRÉVENTION DES JEUNES

AAPISE - Inter'Val	84
--------------------------	----

RANDONNÉE

Renaissance et Culture.....	75
Retraite Sportive	83

RUGBY

AS Marcoussis Rugby.....	76
--------------------------	----

SAPEURS-POMPIERS

Anciens Sapeurs-Pompiers de La Ville du Bois.....	86
---	----

SENIORS

FNACA	85
Club des Aînés	86
Retraite Sportive	83

SOLIDARITÉ

Les enfants du Vietnam Kim Yën.....	85
Les Voies du Cœur.....	85
Secours Populaire	85

TENNIS

Tennis Club.....	83
------------------	----

TENNIS DE TABLE

CO La Ville du Bois tennis de table.....	78
--	----

THÉÂTRE

La Scène des Bois	73
Renaissance et Culture.....	75

VTT

Pumptrack 91	82
--------------------	----

YOGA

Association pour la Pratique du Yoga - APY.....	77
---	----



• Culture •



Décore-moi

Couture, dessins et techniques décoratives (hebdomadaire)
Encadrement, cartonnage et abat-jour (1 fois par mois)
Encadrement (un vendredi par mois de 9h30 à 16h30)
Patchwork et couture (1 fois par mois)

Public : adultes

Tarifs : adhésion 35 €

Tarif hors commune : 40 €

Activités mensuelles : tarif adhésion + prix de la journée

Horaires :

Mardi : 14 h à 17 h 30

Jeudi : 9 h 45 à 17 h 15

Vendredi : 10 h à 17 h

Samedi : 9 h 45 à 17 h 15

Contact

Brigitte Botras (Présidente)

06 23 24 41 50

decoremoi.vdb@gmail.com

Siège social : mairie,
place du Général de Gaulle,
91620 La Ville du Bois

Ecri comité de jumelage

Organisation de manifestations et d'échanges entre les villes jumelées.

Public : tout public

Permanence :

Foyer des anciens

1er jeudi du mois à 20h45

Tarif : 15 € par personne



Contact

Christian Peureux (président)

06 63 53 29 48

christian.peureux@orange.fr

Siège social : mairie, place du Général de Gaulle,

91620 La Ville du Bois

sites.google.com/view/ecricomitedejumelage



L'Atelier des Mirettes

Promotion des arts plastiques par l'apprentissage et la pratique. Cours de sculpture, modelage, peinture toutes techniques, dessin, aquarelle, arts plastiques.

Public : enfants, ados et adultes tous niveaux

Lieux de pratique et horaires :

Linax (Maison des Artistes, rue Jules Ferry) et La Ville du Bois (12 rue Ambroise Paré).

Cours organisés du lundi au samedi, dans la journée et le soir.

Tarif :

Adhésion à l'association : 20 € + tarif annuel en fonction des cours choisis. Tarif réduit pour les étudiants et plusieurs personnes d'une même famille.

Contacts

Jocelyne Dran (présidente)

06 78 50 07 58

Murielle Naïtali (secrétaire)

06 61 59 95 10

atelierdesmirettes@yahoo.fr

Siège social : mairie

1 rue Blanche de Castille

91310 Montlhéry

atelierdesmirettes.wixsite.com/atelier-des-mirettes



La Scène des Bois

Théâtre amateur. L'objectif est de maîtriser l'élocution, les déplacements dans l'espace et de s'amuser en amusant les autres. Les cours sont sous la direction d'un professionnel.

Public : tout public

Lieu de pratique :

Escale

Horaires :

Enfants : mercredi,

de 14h à 15h30

Ados : 15h30 - 17h

Tarif : 180 € par an

Contact

Jacques Philippot (président)

06 12 22 29 89

Siège social : mairie,
place du Général de Gaulle,
91620 La Ville du Bois

La Troupe des Roussettes

Création et mise en scène d'animations culturelles : expositions temporaires, soirée musicale, maquillage des enfants pour Bineau, conférences avec goûter gourmand offert, gratuité pour toutes les manifestations.

Public : tout public

Lieu de pratique et horaires :

Local, rue Ambroise Paré

Le jeudi de 20h45 à 22h30

Tarif : Adultes : 5 € / Enfants : 1 €

Contact

Brigitte Gillot (présidente)

06 17 39 90 31

brigillot@wanadoo.fr

Siège social : mairie,
place du Général de Gaulle,
91620 La Ville du Bois



Liberty Langues

Liberty Langues

Cours anglais, japonais, espagnol, portugais, allemand, italien.

Public : à partir de 5 ans pour l'anglais et le portugais uniquement. A partir de 15 ans pour toutes les langues.

Tarifs : 210€ / an pour les cours enfants, 270€ à 390€ pour les cours adultes.

Lieux et horaires : Linas, Monthéry, Longpont-sur-Orge, La Ville du Bois. Du lundi au samedi selon le cours.

Contact

Anne-Pauline Lacéré
(présidente), 06 68 91 40 30
libertylangues@gmail.com

liberty-langues.wixsite.com/liberty-langues

  libertylangues



Mini-schools®

Animations en anglais : depuis 53 ans, les Mini-Schools initient les enfants à l'anglais avec une méthode ludo-éducative.

Pendant une heure par semaine, les enfants jouent, chantent, découvrent la culture du monde anglophone et développent leur compréhension et expression en anglais en s'amusant.

Public : enfants de 4 à 10 ans

Lieu de pratique : Salle des expositions, à l'étage du gymnase de l'Escale.

Horaires : mercredi matin ou samedi matin

Tarif : 275€ l'année

Contact

Amandine Bansse

06 27 76 18 54

a.bansse@mini-schools.com

www.mini-schools.com



Mozaïq

Reconnaître et mettre en valeur la richesse des différentes cultures, créer des espaces de dialogue et de rencontre par l'organisation de 4 événements : un repas partagé Jeux et saveurs du monde (mars), Images et Palabres autour d'un film (février), le Festival Mozaïq de la Diversité, échange culturel, musical et artistique (mai) et un bœuf musical (octobre). Tous les événements sont gratuits et ouverts à tous.

Nouveauté : ouverture d'un café, espace convivial ouvert à tous, petits et grands, le dernier mercredi de chaque mois au Foyer des Anciens. Boissons chaudes, froides, jeux pour tous vous attendent.



Public : population de la commune et des environs

Tarif : adhésion 15 € par an.

Contact

Cécile Cheippe (présidente)

06 20 60 48 99

info@association-mozaiq.org

Siège social : 12 chemin de la Cerisaie

91620 La Ville du Bois

www.association-mozaiq.org

Music'all du Bois

Music'all du Bois, traduction «Toutes les musiques du Bois». Cette association, anciennement dénommée «Les Cadets» comporte trois sections :



chorale, fanfare et jazz. Si vous êtes chanteuse ou chanteur, musicienne ou musicien, n'hésitez pas à rejoindre ces sections pour une pratique conviviale de l'art vocal ou instrumental.

Si la section jazz avec le Woodtown Orchestra a un effectif complet, les effectifs de la section fanfare et chorale peuvent complétés.

Public : tout âge (sauf chant choral à partir de 12-13 ans).

Lieu de pratique et horaires :

Chant choral avec Grain de Phonie le mardi de 20h30 à 22h30.

Musique de rue avec la fanfare Les Cadets le jeudi de 19h à 20h30.

Tarif : adhésion à l'association = 60 € + 10 € (fanfare) ou + 70 € (chorale ou jazz).

Contact

musicalldubois@gmail.com

Siège social et lieu de répétition : 37 rue du Grand Noyer, 91620 La Ville du Bois

La Philharmonie du Grand Paris



Promouvoir la culture musicale en participant à toute activité relative à la musique et à la culture en général, organiser toutes les activités d'un orchestre, encourager les jeunes vocations et les mettre en valeur, et participer à des concerts.

Public : enfants et adultes

Tarif : 70 € par an

Horaires : le vendredi de 19h00 à 22h00.

Contact

laphilharmoniedugrandparis@gmail.com

07 66 30 52 08

Siège social : Mairie

Place du Général de Gaulle

91620 La ville du bois

www.laphilharmoniedugrand-paris.fr

Renaissance et Culture

L'association propose des activités culturelles et sportives (dances) dispensées par des professionnels. Le but est de se faire plaisir dans une activité qui plaît.

Pour les adultes : Anglais, danses de Salon, danses latines, danse orientale, méthode Feldenkrais, randonnées de loisirs, théâtre

Pour les enfants et adolescents :

Théâtre : à partir de 7 ans.

Baby gym : de 3 à 5 ans.

Danse orientale : à partir de 15 ans, cours avec les adultes.

Pour tous : ateliers de création d'un terrarium autonome

Lieux de pratique : La Ville du Bois et Nozay

Tarifs : selon l'activité, indiqués sur notre site activites91.com

Contact : Françoise Nicolini (présidente) 06 28 05 04 56, rcnozayvdb@outlook.fr

Siège social : Mairie
91620 Nozay

www.activites91.com

Transmettre

Cette association a pour but la recherche, la préservation, l'étude du patrimoine local et la participation à des activités culturelles.

Public : tout public

Tarif : 10€

Contact

Jacques Philippot

06 12 22 29 89

transmettre-lvdb@hotmail.com

Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620

La Ville du Bois

Vive la Musique LVDB



Promouvoir la culture musicale et artistique en direction du plus grand nombre. Mini-concerts pour donner le goût de la musique aux enfants : crèche, écoles maternelles et primaires... et à tous : Bibliothèque, Ehpad... Participation aux événements culturels (Fête de la Musique, Festival Mozaïq...). Talents de tous niveaux et tous âges bienvenus : instruments, voix, animation, photographie... Vous y trouverez votre place pour progresser dans une ambiance décontractée avec un programme éclectique.

Public : tout public

Lieux de pratique :

Répétition aux Cadets, de 20h45 à 22h

Tarif : 8 €

Contact

vivemusiquelvdb@gmail.com

Siège social : 8 avenue de Beaulieu, 91620 La Ville du Bois

vivemusiquelvdb.wordpress.com



[vivemusique.LVDB](https://www.facebook.com/vivemusique.LVDB)



[@vivemusiqueLVDB](https://twitter.com/vivemusiqueLVDB)



• Sport •

Aquatique moto club



Pratique du tourisme en moto à travers d'agréables balades découvertes.

Participation à divers rassemblements nationaux, bourses d'échange, stages de perfectionnement, actions caritatives...

Moments de convivialité : permanences mensuelles, repas de fin d'année, sorties à thème, barbecues... Le club propose pas moins de 16 000 km d'activités par an.

Participation aux Championnats de France de Tourisme et organisation de rassemblements nationaux et de rallyes touristiques. Le club est affilié à la Fédération Française de Motocyclisme depuis 15 ans.

À noter, l'existence d'une section 125 cm³ et scooters.

Public : toutes les catégories de motards

Tarif : 30€ pour une inscription individuelle ou 55€ pour un couple

Contact

Dimitri (président) - 06 15 40 66 38
contact@aquatiquemc.fr

Siège social : 26 rue des Près,
91620 La Ville du Bois
aquatiquemc.fr

Art Infini

Cours de danse Hip-Hop pour les petits et les grands. Cours assurés par un danseur reconnu et expérimenté, Joël du groupe 9-IPACT.

Public : Tout public (enfant dès 5 ans)

Lieu : Petit gymnase et Escalé

Jours et horaires : Lundi et Jeudi (horaire à définir pour les cours de Baby, Enfants, Ados, Adultes)

Contact : artinfini.danse@gmail.com
06 98 61 99 34



AS Marcoussis Rugby



De l'apprentissage du rugby à la compétition. Rugby classique et rugby sans

contact.

Lieu de pratique et horaires : stades de Marcoussis ou Nozay, horaires selon les catégories.

Public : tout âge à partir de 5 ans féminin, masculin ou mixte.

Tarif : de 100 € à 220 € selon la catégorie

Contact Nadia Bouabbas
(Vice Présidente)

14 place du XV de France
91460 Marcoussis
06 23 67 65 63

bouabbasnadia@gmail.com
Siège social : Mairie,

5 Rue Alfred Dubois,
91460 Marcoussis



ASMarcoussisLimoursRugby

Association de Taekwondo de La Ville du Bois



Apprentissage et approfondissement des techniques propres au Taekwondo, l'art martial coréen (techniques de self-défense, combats, poomsé...).

Public : à partir de 7 ans

Lieu de pratique et horaires :

Gymnase des Bartelottes

Lundi et jeudi :

de 18h30 à 20h

Tarif : 180 € l'année

(tarif préférentiel fratrie)

Contact

Perrine Chan-Kin (présidente)

Hubert Chan-Kin (éducateur sportif, entraîneur)

• 01 64 58 77 19 • 06 32 52 54 00 •

hubck@free.fr

Siège social : mairie, place du Général de Gaulle,

91620 La Ville du Bois

machairodus.free.fr

APY - Association pour la Pratique du yoga pour tous



Public : à partir de 16 ans

Horaires :

Mercredi : 18h-

19h15 et 19h15-20h30 - premier

mercredi du mois : 20h30-21h30

Jeudi : 9h15-10h30 et 10h30 à

11h45, puis 18h45 à 20h et

20h-21h15

Tarif : 189 € par an

Contact

Brigitte Guénet (présidente)

06 72 35 91 30

Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois

apy-lvdb.jimdosite.com



Association sportive du collège Louise Weiss

Pratique du badminton, basket, fitness et sport partagé.

Public : collégiens

Lieu de pratique et horaires :

Gymnase Dupuis (Nozay) et

Gymnase des Bartelottes, le

mercredi de 13h30 à 16h30

Tarif : 40 € par an.

Contact

Nathalie Rolle-Bourges

Principale du collège

ce.0912174u@ac-versailles.fr

01 69 80 84 42

Siège social : collège Louise

Weiss, 20 rue du Bois Clair,

91620 Nozay

collegelouiseweiss.fr



Club de plongée de Montlhéry

Perfectionnement à la plongée sous-marine. Passage de brevets fédéraux. Nage avec palmes.

Public : à partir de 15 ans

Lieu de pratique et horaires :

Nous contacter

Contact

Ambre Lemahieu Rivero

(présidente)

06 43 04 52 70

Siège social : mairie

91310 Montlhéry

Courrier : 3 rue de Paris

91310 Montlhéry

cpm91.free.fr



CO La Ville du Bois tennis de table



Pratique du tennis de table en loisir et/ou compétition.

Public : tout âge

Lieu de pratique et horaires :

Escale

Mardi : 19h - 24h

Jeudi : 20h30 à 00h

Vendredi : 20h - 2h (2h le jour des compétitions)

Tarif :

Adultes : 135 €

Jeunes (-18) : 105 €

Contact

Dominique Vieille Mecet

(Président) 06 68 50 94 94

Patrick Meunier (Vice-Président)

06 74 49 55 23

clubtennisdetablelvdb@yahoo.com

Siège social : mairie, place du Général de Gaulle

91620 La Ville du Bois

www.vdbtt.fr



Danse et Gym du Bois

Danse moderne/jazz, classique, moderne pointes, pilates,

barre au sol, gym d'entretien et fitness du mardi au samedi (Zumba, abdos fessiers).

Public :

Danse : à partir de 4 ans

Fitness : à partir de 16 ans

Lieu de pratique et horaires :

Petit gymnase et Bartelottes (zumba)

Danse enfants-ados : du mardi au samedi

Danse adulte : du mardi au samedi

Pilates et Barre au sol : du jeudi au samedi

Fitness : lundi, mardi, jeudi

Contact

Edwige Deniau (présidente)

contact@danseetgymdubois.com

Siège social : mairie, place du Général de Gaulle,

91620 La Ville du Bois

www.danseetgymdubois.com



Exocet Master Club



Natation course en catégories master (vétérans).

Public : toute personne de plus de 25 ans sachant nager les 4 nages et souhaitant participer à des compétitions

Lieu de pratique et horaires :

Nous contacter

Tarif : 190 € / an

Contact

Bernard Proux (président)

06 37 83 13 79

bproux@gmail.com

Siège social : 11 rue Casimir Gouny, 91620 La Ville du Bois

www.exocetmaster.fr



Exocetmasterclub

Football Club Marcoussis Nozay



La Ville du Bois

Le FC MNVCB propose la pratique du football pour tous, dans un environnement encadré et familial.

Public : pour tous les âges, à partir de 5 ans.

Lieux : Stade Patrick Godey à La Ville du Bois, Stade du Mesnil Forget à Nozay, Stade du Moulin à Marcoussis

Horaires : selon catégorie

Tarif (renouvellement) :

Enfants : 165€ Adultes : 175€

Tarif (nouveaux licenciés) :

Enfants : 195€ Adultes : 205€

Contact : contact@fcmnvdb.fr

Siège social : 78 route de Nozay, 91620 La Ville du Bois



Football Club Saint-Eloi La Ville du Bois

Formation à la pratique du football dans une ambiance familiale et conviviale.

Public : tout public à partir de 3 ans

Lieu : Stade Patrick Godey à La Ville du Bois.

En hiver, en Gymnase à La Ville du Bois.

Horaires : selon âge

Tarif annuel :

De 3-5 ans : 40 €

De 6-12 ans : 80 €

Adultes : 100 €

Contact :

fc.sainteloi@wanadoo.fr

Siège social :

78 Route de Nozay

91620 La Ville du Bois

fc-steloi.footeo.com



@ FC Saint Eloi



@fc.saint.eloi

Full Contact et Kick Boxing



L'association Full Contact Boxing Academy propose des cours de boxe pieds poings pour tous niveaux.

Public : Tout public à partir de 7 ans

Lieu de pratique et horaires :
Gymnase
l'Escale, 14 chemin des Berges

Cours adultes :
Mardi, Mercredi et Vendredi
de 20H à 21h30

Cours enfants :
Mercredi de 15H à 16h30 et le
Samedi de 11H à 12h30

Contact : Farid Benakli
06 42 01 25 46
www.fc-ba.fr
contact@fc-ba.fr

Hockey club Linas-Monthéry

Hockey sur rollers (Rink hockey). Ecole de patinage, loisirs adultes. Cheerleader/Roller dance

Public : tout public, à partir de 3 ans (à partir de 6 ans pour le Cheerleader/Roller dance)

Lieu de pratique : Escale La Ville du Bois, Cosom de Linas, gymnase de Monthéry

Tarif : à partir de 125 €

Contact : Faycal Belbouab,
06 11 60 73 54

contact@hclm91.com

Siège social : gymnase du Cosom de Linas, route de Carcassonne 91310 LINAS

hclm91.com

 Hockey Club Linas Monthéry

JM Boxing pour tous



Boxe anglaise aussi appelée Noble Art, sport olympique depuis 1904. Sport de combat de percussion muni de gants. Échange de coups de poings sur des zones précises (buste et visage). Sport recommandé pour le cardio.

Public : adulte (mixte), adolescents (mixte, à partir de 14 ans), loisirs (initiation et perfectionnement).

Lieu de pratique et horaires :
lundi à l'Escale (dojo) de 19h30 à 21h30

Le mercredi au gymnase des Bartelottes (grande salle) de 20h à 22h

Tarif : 200 €/an

Contact

Jean-Marie Josse (président et entraîneur)

06 42 02 15 58

josse.jeanmarie@gmail.com

Siège social :

27 chemin de la Grenouillère
91620 La Ville du Bois



Judo Ju-Jitsu Club de La Ville du Bois



Judo-Taiso-Ju-Jitsu
(Self-défense)-Cardio-
Renforcement Musculaire-
Assouplissement

Publics : Enfants à partir
de 4 ans / Adultes

Lieu de pratique et horaires :

Dojo des Bartelottes

Lundi, mercredi, vendredi :
17h15 à 20h30

Samedi : 10h à 12h et 14h à
15h30

Contact

Patrick Bessieres,
01 69 01 59 36, 06 72 03 82 58,
bebest2@free.fr

Kimono offert pour toute
nouvelle inscription d'enfant
de moins de 12 ans.

Karaté Club La Ville du Bois



Cours de karaté. Le karaté est
avant tout un apprentissage
des situations dangereuses.
Une fois assimilé, le combat
devient créatif et ludique, il
devient un art martial.

Public : tout public à partir
de 6 ans

Lieu de pratique : Gymnase
des Bartelottes

Horaires :

Mardi : de 18h à 18h45 cours
4-5 ans

Jeudi : de 18h à 19h cours
6-7 ans

Mardi et jeudi 19h-20h cours
8-12 ans

Mardi et jeudi 20h-21h30 ados
(13 ans) - adultes

Tarif : de 140 à 200 € selon
âge

Contact

Stéphane Biré (professeur)
06 81 89 72 15

club.karate.vdb@gmail.com

Licorne Dodgeball Club



Pratique du dodgeball en loisir et compétition

Public : tout public à partir de 6 ans

Lieu de pratique : gymnase des Bartelottes

Horaires des entraînements :

(les catégories sont réparties sur ces tranches horaires)

Mardi 17h00-19h15

Vendredi 19h30-22h30

Samedi 10h30-12h30

Tarif : à partir de 50 € /an

Contact : 06 31 43 83 45

licornedodgeballclub@gmail.com

 licorne dodgeball club

 @licornedodgeballclub

1 cours par semaine
(Adultes : 255€/Couples : 230€/Étudiants : 220€)

Contact :

Hervé Saint-Auret

06 58 16 24 81

Ralph Bakissy 06 11 44 47 15

contact.mds@aol.com

 MASTRO defence system paris

Moto club de l'Essaim

Réunion de passionnés de moto. Sorties en moto.

Contact : Stéphane Piaumier (président)

stephanepiaumier@yahoo.fr

Siège social : chez Mme

Lelandais - 23 chemin des

Berges - 91620 La Ville du Bois

Mastro Defence System



Self défense

Public : tout public à partir de 16 ans

Lieu de pratique et horaires :

Gymnase des Bartelottes

Lundi et jeudi de 20h30 à 22h

Tarif : 4 cours par semaine

(Adultes : 355€/Couples : 330€/

Étudiants : 320€)

Pumptrack91

Pratique du VTT, DIRT et BMX sur des pistes aménagées en forêt. BikePark «multi-discipline» adapté à tous les niveaux. Séances encadrées.

Public : tout public (à partir de 10 ans).

Tarif : 80€/an

Lieu de pratique et horaires :

Bois de Monsieur et de Saint-Éloi

Samedi 14h-16h

Contact :

Pascal Dauvissat

06 12 08 84 86

pumptrack91@gmail.com

 BikePark de Saint-Éloi



Retraite Sportive



Randonnée (2 niveaux),
marche nordique,
aquagym.
Une seule licence pour tous
les sports valable dans toute
la France.

Public : seniors de 50 ans
et plus.

Horaires : pendant la
journée en semaine.

Tarif : 46 € (+ participation
supplémentaire pour
certaines activités)

Contact :

Philippe Rivaud (président)
07 82 86 23 59

Françoise Vimont
(secrétaire)

06 73 04 45 49

retraitesportivevn@gmail.
com

Siège social : mairie, place
du Général de Gaulle
91620 La Ville du Bois

[sites.google.com/view/
rsvn91620/accueil](https://sites.google.com/view/rsvn91620/accueil)



Tennis Club

Mini tennis. Club junior.
Tennis loisir. Tennis compé-
tition. Entraînement phy-
sique dédié. Baby Tennis.

Public : tout public

Cours collectifs :

du lundi au samedi

Tarif :

Adhésion annuelle : 80 €
(enfants) et 115 € (adultes)

Cours : de 150 € à 280 €

Licence FFT obligatoire

Contact

Arnaud Lagrange
(président)

09 50 35 04 56

bureau@tcvb.fr

Siège social : mairie, place
du Général de Gaulle,
91620 La Ville du Bois

www.tcvb.fr



• Solidarité et citoyenneté •



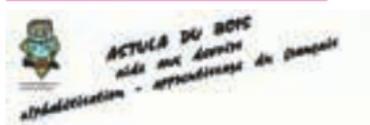
AAPISE Inter'Val

Association de prévention spécialisée, intégrée à l'AAPISE (Association d'Appui à la Participation, à l'Inclusion Sociale et Environnementale) depuis 2020.

Public : jeunes de 11 à 25 ans, et leurs familles, rencontrant des difficultés dans les domaines scolaires, recherche d'emploi, santé, justice, aide administrative, conflits familiaux...

Lieu et horaires : 29 chemin des Berges, 91620 La Ville du Bois, tous les jours, sur rendez-vous (gratuit et confidentiel).

Contact : 06 85 31 16 19 ou interval.mr6lvdb@gmail.com
Siège social : 3, ave Joliot Curie - 91430 Igny - 01 60 14 35 95 - Michel Beve (président)



Astula du Bois

Apprentissage de notre langue à des personnes étrangères, résidant en France, ayant ou non été scolarisées dans leur pays d'origine. Accompagner ces personnes dans leur intégration sociale.

Public : Alphabétisation : adultes

Lieu de pratique et horaires :

29 chemin des Berges, 91620 La Ville du Bois
Horaires adaptés et définis entre les bénévoles et les apprenants

Tarif : Cotisation annuelle de 10 €

Contact : Philippe Pouliquen (président)

Emile Deiss (trésorier)

06 52 05 76 48

astuladubois@gmail.com

Bien Vivre à La Ville du Bois



Objectifs : Proposer des améliorations du cadre de vie et lutter contre les nuisances.

Public : tout public

Tarif : à partir de 6 €

Contacts : 06 81 08 23 11
bienvivrelvdb@gmail.com

www.bvvb.org

 bvvb91

 @Bien_Vivre_LVDB

CAPE - 91 LVDB



Association de Parents d'Élèves qui a pour but d'assurer une coordination entre les différents parents d'élèves de La Ville du Bois adhérents à CAPE91 LVDB, présents au sein des écoles maternelles et élémentaires.

Public : tout public

Lieu de pratique : Écoles Marie Curie et Ambroise Paré

Tarif : 10 € par an

Contact : Yann Kerolleur (président)

06 65 37 84 79

Siège social : 43 Grande Rue, 91620 La Ville du Bois

FCPE La Ville du Bois



Participation à la vie des écoles (conseil d'école, fête de fin d'année), actions menées

concernant divers sujets (commissions des menus, travaux, sécurité, promotion de la lecture par l'offre d'un livre,...).

Public : parents d'élèves

Lieu de pratique et horaires :

1^{er} lundi des mois pairs 20h30, et 1^{er} vendredi des mois impairs, 20h30, au Foyer des anciens.

Contact : Séverine Lepere (présidente) 06 15 97 75 12

Siège social : 12 rue des Renondaines - 91620 La Ville du Bois

fcpe.lavilledubois@gmail.com



@FCPELVDB

FNACA Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc

Défense du devoir de mémoire envers les victimes civiles et militaires des guerres et du droit à réparation envers les anciens combattants d'Afrique du Nord.

Public : anciens combattants d'Afrique du Nord

Tarif : 25 € par an, calendrier et abonnement à "l'Ancien d'Algérie" compris

Contact :

Jean Horvath (président)

06 08 22 03 93

Paule Roussin (trésorière)

06 86 32 66 63

paule.roussin@neuf.fr

Siège social : mairie, place du Général de Gaulle,

91620 La Ville du Bois



Les enfants du Vietnam Kim Yên



Activités culturelles et sportives, organisation de manifestations diverses dans le but de réunir des fonds pour venir en aide aux enfants défavorisés du Vietnam.

Public : tout public

Tarif : adhésion : 10 €

Contact : Pauline Pham Van (présidente)

Mai Lan Masson (secrétaire)

06 79 21 00 93

lesenfantsduvietnamkimyen@gmail.com

Siège social : 6 route de Nozay, 91620 La Ville du Bois

Secours Populaire

Aide caritative morale et matérielle.

Horaires : 2^{es} et 4^{es} jeudis du mois : 10h-12h et 14h-15h30

Contact : Martine Lemaire (présidente)

01 69 63 02 64

Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois

Les Voies du Cœur



Accompagnement des personnes les plus démunies et isolées en leur tendant la main et en leur ouvrant notre cœur. Soutien aux jeunes, aide administrative, distribution de colis alimentaires, de repas aux sans-abris, organisation d'événements solidaires et associatifs...

Contact : Linda Souane, 06 72 77 85 05

lesvoiesducoeur.wixsite.com/lvdccasso

• Autres •

Association des Anciens Sapeurs-Pompiers VDB

Regroupement d'anciens sapeurs-pompiers volontaires de La Ville du Bois.

Tarif : 25 € par an

Contact : Martial Coyard (président)

Paule Roussin (trésorière)

06 86 32 66 63

paule.roussin@neuf.fr

Public : 16 ans et +

Lieu de pratique : Escale

Contact : contact@giv-lan.fr

<https://giv-lan.fr>

 assogiv



Club des Aînés

Sorties à thème (spectacles divers), loisirs ludiques, repas dansants. Voyage annuel.

Public : préretraités, retraités et anciens

Lieu de pratique et horaires :

Salle du Foyer des Anciens (20 rue Ambroise Paré)

Lundi : 14h à 18h

Mardi : 17h à 19h (réservé à l'administratif)

Jeudi : 11h30 à 19h

Vendredi : 17h à 19h (réservé à l'administratif)

Tarif : 20 €

Contact : Evelyne Charcouchet (Présidente)

01 64 49 56 87 (les lundis et jeudis à partir de 14h)

club-aines-lvdb@laposte.net

club-aines-lvdb.weebly.com

Siège Social : Mairie. Place du Général de Gaulle

91620 La Ville du Bois



GIV

Organisation d'événements autour des jeux-vidéos et de l'esport en Île-de-France.

Contactez-nous par mail si vous souhaitez nous aider dans l'organisation !

Just' 3D

Apprentissage à la modélisation/impression 3D. Cours et partage d'expérience autour de la modélisation et de l'impression 3D.

Public et conditions

d'adhésion : Toute personne maîtrisant la micro-informatique. Disposer d'un ordinateur portable.

Lieu de pratique et horaires :

Escale - Jeudi de 20h à 23h

Tarif : 100 € / an

Contact : Camille Proux (président)

06 27 81 08 03

just3d91140@gmail.com

Siège social : 11 rue Casimir Gouny, 91620 La Ville du Bois



Les potagers partagés du Rouillon

Gestion, développement et entretien de jardins potagers dans un esprit de partage, de convivialité et de respect de l'environnement. L'association vise à promouvoir les pratiques de jardinage durables, l'éducation environnementale et la création de liens sociaux au sein de la communauté.

Lieu : allée Jacques Tati

Tout public

Tarifs : 60€-90€

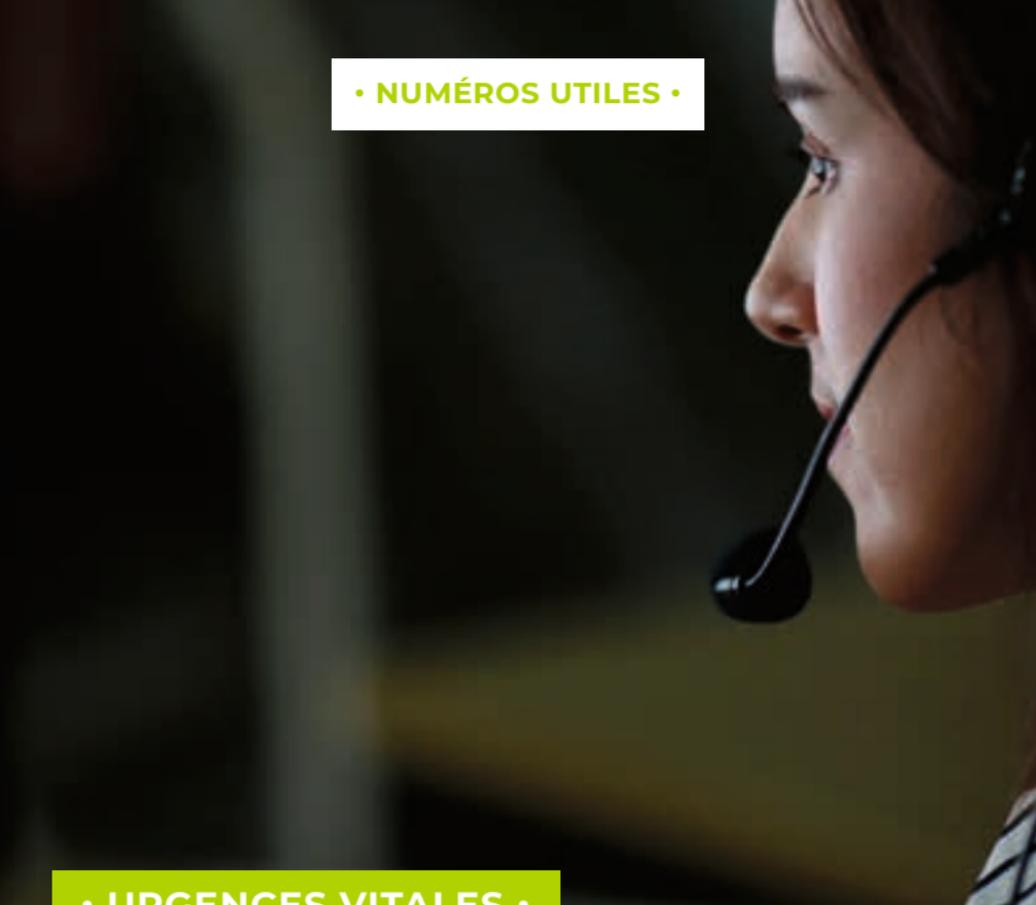
Contact : Christian Luca (président)

lppr0922@gmail.com





NUMÉROS
UTILES /



• NUMÉROS UTILES •

• URGENCES VITALES •

- **Urgences (n° européen) :**
112
- **Pompiers :** 18
- **Samu :** 15
- **SOS médecins :**
0 826 88 91 91
- **Police nationale :** 17
- **Police municipale :**
01 64 49 55 60
- **Gendarmerie :** si urgences et entre 18h et 8h, composez le 17. Sinon, 01 69 63 25 00.
- **SOS mains** (clinique de l'Yvette) : 01 86 86 91 91
- **Centre anti poison Evry :**
01 40 05 48 48
- **Allô, enfance en danger :**
119 (*numéro gratuit 24h/24*)
- **Enfants disparus :** 116 000
- **Urgences hôpital de Longjumeau :**
01 64 54 30 36
- **Urgences pédiatriques de l'hôpital Paris-Saclay :**
01 64 54 33 33

• URGENCES TECHNIQUES •

- **GRDF (urgences gaz) :** 0 800 47 33 33
- **ENEDIS (dépannage électricité) :** 09 72 67 50 91
- **SUEZ (urgences eau) :** 0 977 401 142

• PRÉVENTION ÉCOUTE •

- **Centre Communal d'Action Sociale** : 01 69 63 32 79
- **Alma (maltraitance sur personnes âgées ou handicapées)** : 39 77
- **Alcool info service** : 0 980 980 930
- **Cancer Info Service** : 0 805 123 124
- **Drogues info service** : 0 800 23 13 13
- **Tabac info service** : 39 89
- **Ecoute cannabis** : 0 980 980 940
- **Jeunes violences écoute** : 0 808 807 700
- **Joueurs écoute info service** : 09 74 75 13 13
- **AAPISE - Inter'Val (prévention des jeunes)** : 01 60 14 35 95
- **Mission Locale des 3 Vallées** : 01 64 49 78 02
- **Sida info service** : 0 800 840 800
- **SOS amitié Ile-de-France** : 01 42 96 26 26
- **Accueil sans abri** : 115
- **Mediavipp 91 (aide aux victimes)** : 01 60 78 84 20
- **CIDFF Essonne (droit des femmes et des familles - permanence juridique)** : 01 60 79 42 26

• ADMINISTRATION •

- **Mairie de La Ville du Bois** : 01 64 49 59 49
- **Allô Service Public** : 39 39
- **Orange** : 39 00
- **La Poste** (service consommateurs) : 36 31
- **Centre des finances publiques** (impôt sur revenus, taxe habitation) : 01 69 93 58 00
- **Préfecture** (Evry) : 01 69 91 91 91
- **Sous-préfecture** (Palaiseau) : 01 69 91 91 91
- **Tribunal Grande Instance** (Evry) : 01 60 76 78 00
- **Tribunal d'Instance** (Longjumeau) : 01 69 10 26 50
- **Notaire** (consultations gratuites par la chambre des notaires de l'Essonne, sur rendez-vous, à Evry) : 01 60 78 01 27

• SANTÉ •

Pharmacie de garde

Nuit (20h-8h) :
contacter le commissariat de
police de Sainte-Geneviève au
01 69 72 17 17

Dimanche et jours fériés :
les pharmacies affichent
la pharmacie de garde

Maisons médicales de garde

(le week-end et jours fériés)
01 64 46 91 91
www.fame91.com

Hôpitaux et cliniques

Centre Hospitalier de Longjumeau

159 rue du Président François
Mitterrand
91160 Longjumeau
Tél : 01 64 54 33 33

Hôpital Paris-Saclay

1 parvis de l'Hôpital
91400 Orsay
Tél. : 01 64 54 33 33

Centre Hospitalier d'Arpajon

18 avenue de Verdun
91290 Arpajon
Tél : 01 64 92 92 92

Clinique de l'Yvette

67-71 route de Corbeil
91160 Longjumeau
Tél : 0 826 30 60 30

Clinique des Charmilles

12 bd Pierre Brossolette
92290 Arpajon
Tél : 01 69 26 88 88

Centres de santé

Dispensaire

Place du Maréchal Leclerc
91260 Juvisy-sur-Orge
Tél : 01 69 21 49 22



Centre de soins

42 rue Marx Dormoy
91300 Massy
Tél : 01 60 11 08 03

Hôpital privé Jacques Cartier

6 avenue Noyer Lambert
91300 Massy
Tél : 01 60 13 60 60

Professionnels médicaux et paramédicaux

Médecins généralistes

Centre Médical Ambroise Paré
58 Grande Rue

- Sophie Bray
01 60 82 57 32
- Ali Okba
07 49 76 07 60 ou Doctolib

Infirmières

- Fabienne Begard, Audrey
Corenflos, Dominique Gréard
35 rue du Gaizon
06 63 89 59 34
- Sonia Génisson
06 99 79 01 84
58 Grande Rue

Pharmacies

- Pharmacie des Néfliers
(centre-ville)
1 Grande Rue
01 69 01 06 47
- Centre commercial VDB
5, Rue de la Croix Saint-
Jacques
01 64 49 72 84

• NUMÉROS UTILES •

Centre médico-psychologique

- CMP adultes
181 route de Corbeil
91700 Sainte-Geneviève
01 60 16 59 86
- CMP enfants-adolescents
14 chemin de la Croix du
Mesnil
91310 Longpont-sur-Orge
01 64 49 02 42

Hypnose thérapeutique

- Bruno Dubuisson
17 Grande Rue
06 52 08 36 23

Masseurs-kinésithérapeutes

- Marie-France Guillevin-
Pironon, Isabelle Gauche-
Lopez
18 Grande Rue
01 69 80 73 78
- Olivier Walter
Cabinet des Acacias
4 allée Saint Fiacre
01 69 01 95 17

Naturopathe

- Stéphanie Lenormand
17 Grande Rue
06 67 22 90 82

Orthodontie

- Guillaume Do Amaral
18 chemin des Berges
01 69 80 78 50

Ostéopathes

- Marie Millot
Consultations à domicile sur
rendez-vous
06 78 67 00 95
- Margaux Ragusa
38 Grande Rue

- 06 51 74 96 49
- Tatiana Stankovic
21 Chemin des Erables
06 30 90 64 37

Pédicure-podologue

- David Rayer
21 chemin des Erables
01 69 01 95 29
- Marie Broussaud Corria
17 Grande Rue
01 69 01 47 54

Psychologue clinicienne

- Corine Nguyen-Colombini
58 bis, Grande Rue
01 77 06 56 71
06 20 31 20 36

Psychologue clinicienne et thérapeute familiale

- Emmanuelle Roy-Toueix
38 Grande Rue
06 08 14 86 72

Psychothérapie, sophrologie et soutien à la parentalité

- Sandra Bouyer-Le Moing
38 Grande Rue
06 09 15 62 21

Sage-femme

- Elodie Dumas
17 bis rue du Grand Noyer
06 79 15 29 64

Sophrologue

- Severine Alvares - Van Ackooij
07 82 53 29 00
- Blandine Sigwald
8 bis Grande Rue
07 68 03 10 26



• TAXIS (la Ville du Bois) •

■ **Georges IEMMOLO**

Tél. : 06 07 33 83 46

■ **José SANTOS SILVERIO**

Tél. : 06 12 23 50 79

■ **Karim TARCHOUL**

Tél. : 06 65 07 89 00





Index des rues

8 Mai 1945 (voie du) D2

A

Acacias (chemin des) A2
Alexandre Dumas (impasse) C5
Ambroise Paré (rue) C3
Arboriculteurs (impasse des) C4
Auvergnès (chemin des) B4-C4

B

Bartelottes (rue des) B2
Bas des Vaux (chemin du) B5-C5
Bas Rochers (chemin des) C4-C5
Beaulieu (avenue de) C3-C4
Beaulieu (place) C4-D4
Belles Dames - Montlhéry (pont des) D6
Berges (chemin des) C3-D3
Bicentenaire 1789-1989 (allée du) D3
Bois des Vallées (chemin du) C4-C5
Bois Monsieur (sentier du) A3-B3
Bouleaux (voie des) D3

C

Cailleboudes (rue des) D3
Carriers (allée des) C4
Casimir Gouny (rue) C2-D2
Cèdre (allée du) D3
Ceraisaie (chemin de la) C3
Chailloux (chemin des) C3
Châtaigniers (chemin des) B2-C2
Chanterelles (allée des) A2
Circulaire (rue) C4
Clos (chemin des) C2-D2
Coquelicots (chemin des) C4
Croix Saint Jacques (chemin de la) D2
Croix Saint Jacques (rue de la) D2-E1

D

Division Leclerc - RN 20
(avenue de la) D5 à E1

E

Ecoles (rue des) C3-D3
Emile Orriols (rue) C3-D3
Erables (chemin des) C3-C4
Erables (sentier des) C3

F

Forêts (sentier des) D3-D2
Fosse aux Moines (chemin de la) A2-B2
Fosses Rondes (chemin des) B2
Fosses Rondes (impasse des) B3-B2
Framboisiers (allée des) D3

G

Gaillard (rue de) D3-D4
Gaillard (sentier de) D3-D4
Gaizon (rue du) B4-C4-C3
Garenne (chemin de la) C5
Grand Noyer (rue du) D3-D2-E2
Grande Rue C3-D4
Grange aux Cercles (rue de la) D2-E2
Graviers (allée des) D5
Graviers - Montlhéry (rond point des) D5
Graville (passage de) C3
Grenouillère (chemin de la) C4
Gris Près (sentier des) B4
Gros Chêne (chemin du) B4
Guédrons (chemin des) C4

H

Hameau (impasse du) C5
Haut des Vaux (chemin du) B5

J

Jean de La Fontaine (rue) C4-D4
Jean-Jacques Rousseau (rue) C5-D4-D5
Jacques Tati (allée) D1
Joncs Marins (route des) A2 à D2

L

Lauriers (allée des) C3
Lièvres (chemin des) B4
Longaines (rue des) B2
Lunézy (chemin de) A2-B1-C1
Lunézy (sentier de) A2

M

Maisonnettes (chemin des) C1
Maraîchers (rue des) D4
Ménil (chemin du) C4-D4
Mésanges (allée des) B2
Messe (sentier de la) A3
Montlhéry (Vieux Chemin de) C5-C4
Morilles (allée des) A2
Moutons (chemin des) C4
Murger à Jamais (chemin du) C5-D5

N

Néfliers (ruelle des).....	D3
Nozay (route de).....	A2-B2-C2

O

Orge (impasse de l').....	D4-D5
---------------------------	-------

P

Panorama (ruelle du).....	C3
Pente Douce (chemin de la).....	C2
Petites Montées (sentier des).....	C4
Peupliers (voie des).....	D3
Pins (allée des).....	D5
Pionniers (chemin des).....	C2
Place Verte (chemin de la).....	B2-B3
Plateau (chemin du).....	C2-C3
Plessis Saint Père (rue du).....	D2-E2
Poirier de Cloches (sentier du).....	D3
Pommiers (impasse des).....	B2
Postes (voie des).....	D4-D3-D2
Près (rue des).....	D4
Presbytère (ruelle du).....	C2-C3

Q

Quererains (sentier des).....	D3-D2
-------------------------------	-------

R

RN 20.....	D5 à E1
Renondaines (rue des).....	C5
Roche à l'Hermitte (chemin de la).....	C5-C4
Roches (voie des).....	B5-C5
Roseaie (allée de la).....	D4
Ruelle des Vaux (chemin de la).....	B5
Ruisseau Blanc (chemin du).....	A2
Ruisseau Blanc (rue du).....	A2
Riots (chemin des).....	C3

S

Sablons (chemin des).....	B2-B3
Saint Eloi (chemin de).....	B4-B3
Saint Eloi (rond point de).....	B3
Saint Fiacre (allée).....	D5
Source (rue de la).....	C4

T

Trous (sentier des).....	B3
Trou à Terre (chemin du).....	A1-B2
Turaude (chemin de la).....	B2-C2

V

Vallées (chemin des).....	C4
Vallon (allée du).....	A2
Vaux (chemin des).....	B4-C5
Victor Hugo (allée).....	C4
Vignes (allée des).....	B2-B3
Voie Nouvelle.....	D4-D5
Voltaire (impasse).....	D5

Repères

1 Château/Institut du Sacré-Coeur et école Notre-Dame.....	C3
2 Cimetière.....	C3
3 Tennis.....	C1-D1
4 Stade.....	A2
5 Église.....	C3
6 Maison Culturelle des Joncs Marins.....	B2
7 Ecole municipale de musique.....	D1-D2
8 Ferme de la Croix Saint-Jacques.....	D1-D2
9 Zone commerciale des Gravieres.....	D5
10 Zone commerciale VDB.....	D1
11 Hôtel de ville.....	C3
12 Bibliothèque.....	C3
13 Escalier.....	D3
14 Ecole des Renondaines.....	C5
15 Ecoles Ambroise Paré et Marie Curie.....	C3
16 Petit gymnase.....	C3
17 Gymnase des Bartelottes.....	B2
18 Ecole des Bartelottes.....	B2
19 Services Techniques - Accueil.....	C3

www.lavilledubois.fr

Mairie
Place du Général de Gaulle
91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 59 49